

JOURNAL

HISTORIQUE

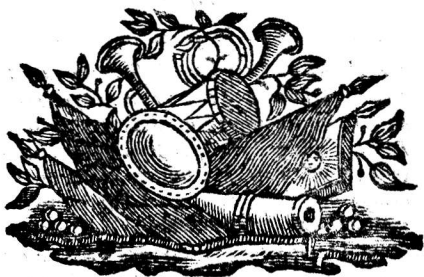
ET

LITTÉRAIRE.

JANVIER 1775.

TOME CXLI.

PREMIÈRE PARTIE.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

M

In-douze.

- Méthode (la vraie) de réciter le saint Rosaire,
nouvelle édition. *Strasbourg.*
- Méthode pour bien prier Dieu, ou l'esprit de Re-
ligion dont un Chrétien doit animer ses prières
afin de les bien faire, & remédier aux distrac-
tions, par le P. Gonnellieu.
- Méthode facile d'Oraison, réduite en pratique, par
le P. Nèveu. *Bruxelles.*
- Ministre (le) public, dans les Cours étrangères,
ses fonctions & ses prérogatives, par Mr. de la
Sarraz du Franquemay. *Amsterdam.*
- Motivum Juris pro defensione Juris azyli.*

N

In-folio.

- N**Agel (R. P. Luca) Soc. Jesu, *Stromata Evan-
gelica priora; hoc est, Conciones pro Dominicis
ab Adventu usque ad Pascha, & Quadragesima
Feriis, desumpta ex ipsis Evangeliiis, ex mente
& stylo SS. Patrum, Interpretum, & aliorum
honorum Scriptorum, potissimum concinnata ad
intelligentiam Scripturarum &c. Colonia.*
- Novum Testamentum ex versione vulgata cum pa-
raphrasi & adnotationibus Henr. Hammondi, 2
vol. Amsteld.*

Histoire du Vicomte de Turenne, Maréchal-
Général des Armées du Roi. Nouvelle édition
en 4 vol. in.12°. avec les cartes & plans de
batailles. *Paris 1774.*



JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTERAIRE.

JANVIER 1775.

PREMIERE PARTIE.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Antilogies & fragmens philosophiques ; ou collection méthodique des morceaux les plus curieux & les plus intéressants sur la Religion , la Philosophie , les Sciences & les Arts , extraits des écrits de la Philosophie moderne. A Amsterdam , & se trouve à Paris chez Vincent. 1774.

ON trouve dans ce recueil une grande bigarrure & une extrême inégalité. Le choix ne se soutient pas ; à côté d'une pièce excellente on en trouve souvent une très-médiocre , & quelquefois une si foible & si peu digne d'être reproduite , que c'étoit

déjà trop de lui avoir laissé voir une fois le jour de l'impression. Entre les bonnes nous croions pouvoir distinguer un discours du Jésuite Guenard *sur l'esprit philosophique* couronné à l'Académie françoise en 1755. Ce discours n'a point été oublié des gens de Lettres, mais il est peu connu, parce qu'une brochure de si peu d'étendue se perd aisément dans la foule, si elle n'est pas recueillie dans des ouvrages de plus de consistance. Nous sommes bien sûrs de faire plaisir au Lecteur chrétien en lui offrant ce morceau sur les bornes que la Religion doit mettre à l'esprit philosophique.

“ Quelles sont, en matière de Religion, les bornes où doit se renfermer l'esprit philosophique ? Il est aisé de le dire : la nature elle-même l'avertit à tout moment de sa foiblesse, & lui marque en ce genre les limites étroites de son intelligence. Ne sent-il pas à chaque instant, quand il veut avancer trop avant, ses yeux s'obscurcir & son flambeau s'éteindre ? C'est-là qu'il faut s'arrêter ; la foi lui laisse tout ce qu'il peut comprendre ; elle ne lui ôte que les mystères & les objets impénétrables. Ce partage doit-il irriter la raison ? Les chaînes qu'on lui donne ici sont aisées à porter, & ne doivent paroître trop pesantes qu'aux esprits vains & légers. Je dirai donc au Philosophe : Ne vous agitez point contre ces mystères que la raison ne sauroit percer ; attachez-vous à l'examen de ces vérités qui se laissent approcher, qui se laissent en quel-

que forte toucher & manier , & qui répondent de toutes les autres ; ces vérités font des faits éclatants & sensibles dont la Religion s'est comme enveloppée toute entière , afin de frapper également les esprits grossiers & subtils. On livre ces faits à votre curiosité : voilà les fondemens de la Religion ; creusez donc autour , essaiez de les ébranler ; descendez avec le flambeau de la Philosophie jusqu'à cette pierre antique tant de fois rejetae par les Incrédules , & qui les a tous écrasés. Mais , lorsqu'arrivé à une certaine profondeur , vous aurez trouvé la main du Tout-Puissant qui soutient depuis l'origine du monde ce grand & majestueux édifice , toujours affermi par les orages mêmes & le torrent des années , arrêtez-vous , & ne creusez pas jusqu'aux enfers. La Philosophie ne sauroit vous mener plus loin sans vous égarer : vous entrez dans les abîmes de l'infini ; elle doit ici se voiler les yeux comme le peuple , & remettre l'homme avec confiance entre les mains de la foi. . . . Laissez donc à Dieu cette nuit profonde , où il lui plaît de se retirer avec sa foudre & ses Mytères. „



*Le Comte de Valmont, où les égarements
de la raison. Lettres recueillies & publiées
par Mr. l'Abbé * * *.*

Il est un seul Tout-Puissant de qui toutes choses procèdent, vers qui elles remontent, si elles ne sont pas dépravées.

Milt. Par. perd. L. 5.

A Liège chez J. F. Bassompierre, fils.

1775.

NOUS avons annoncé cet excellent ouvrage dans notre Journal de Juillet, II. Part. p. 83. La réimpression qui vient de s'en faire, nous porte à en rendre un compte plus étendu. C'est un recueil de lettres dont l'ensemble forme l'histoire du Marquis & du Comte de Valmont. Ce Roman qu'on peut considérer comme le portrait de nos mœurs & de la Philosophie actuelle, en présente en même-tems un autre, qui tire ses couleurs de la Religion & de la sagesse.

Le Marquis de Valmont attaché à la Cour d'un grand Roi, accablé du poids des affaires, & distrait par les soins d'une administration trop composée, avoit négligé l'éducation de son fils. Les Philosophes ne tarderent pas à s'emparer de cette ame foible & trop docile; en peu de tems le Comte de Valmont devint un homme à la mode qui portoit dans sa conduite l'empreinte de

toutes les maximes d'une raison égarée. Le Marquis exilé de la Cour & rendu aux sollicitudes naturelles d'un pere de famille, en est alarmé. Il multiplie les avis & les raisonnemens pour ramener son fils à la vertu. Emilie, épouse vertueuse du Comte, joint ses efforts à ceux du Marquis. Le Comte attaché à un certain Baron de Laufanne, combat durant quelque-tems les salutaires impressions que font sur lui les lettres de son pere; mais sa résistance s'affoiblit peu-à-peu, & Laufanne aiant malheureusement péri dans quelque expédition philosophique, la vertu & la Religion reprennent leurs droits sur son cœur. Le Marquis qui vient d'être rappellé de son exil, jouït en bon pere d'une révolution si désirée, & goûte dans le sein d'une famille heureuse toutes les délices de la tendresse, de l'union & de la paix.

Telle est la marche générale de ce Roman, qui moiennant quelques épisodes, présente toutes les situations propres à développer les principes d'une raison égarée & à les combattre par les dogmes de la Foi & de la Morale chrétienne. L'Auteur en réfutant des erreurs qu'on a mille fois réfutées, fait encore donner à ses raisons un ton qui éveille & qui attache; il substitue quelquefois à de grandes images, des images simples & de petits objets qui semblent faire une impression plus aisée & plus sûre. Voici comme il combat la doctrine du hasard.

“ De tous les ouvrages de la nature qu'on

„ en montre un seul , une seule plante , un
 „ seul arbre , un seul animal , dont l'espèce
 „ soit défectueuse dans quelqu'une de ses
 „ parties ; par exemple , une espèce entière
 „ d'animaux , qui , aiant quatre pieds , ne
 „ puissent marcher qu'avec trois , & en aient
 „ un d'inutile ; un gros fruit tenant , dans
 „ tous les arbres de la même espèce , à des
 „ branches trop foibles , & qui le laissent
 „ tomber avant sa maturité. On trouve dans
 „ les Indes un arbre de la grandeur du lau-
 „ rier , dont le fruit nommé *Jaca* fait seul
 „ la charge d'un homme : mais ce fruit croît
 „ sur le tronc de l'arbre , ordinairement vers
 „ le pied , les branches n'étant pas assez
 „ fortes pour soutenir un si grand poids.
 „ (Voiez l'histoire moderne , T. V. p.
 „ 47.) Est-ce donc le hasard qui , dans cette
 „ suite immense d'êtres différents dont l'U-
 „ nivers est composé , a si bien combiné
 „ tous les rapports ? Est-ce le hasard qui a
 „ donné un germe aux animaux & aux
 „ plantes , & qui en perpétué ainsi l'es-
 „ pèce ? „

Après avoir étendu cette observation , &
 parlé des muscles si bien proportionnés aux
 os qui dépendent de leur action , l'Auteur
 prétend assez plaisamment que les Athées
 ne peuvent se dispenser de rendre un culte
 au hasard ; il rapporte la prière que leur
 prescrit l'Auteur des *Lettres Juives*. “ Si je
 „ croiois le système d'Epicure , chaque jour
 „ en examinant le cours du soleil , en le
 „ voyant paroître sur notre horizon &

s'acheminer à grands pas vers les antipodes ,
 je m'écrierois : *Je te salue , ô hasard éternel ,
 dérangement incompréhensible , confusion ad-
 mirable , qui maintient l'ordre & l'arrange-
 ment ! Souffre que je te rende les homma-
 ges que d'autres mortels aveugles rendent à
 un Dieu tout bon , tout puissant , & tout
 sage. „*

En traitant la spiritualité & l'immortalité
 de l'ame humaine , le Marquis de Valmont
 trace le tableau de sa grandeur , de son acti-
 vité , de ses prétentions , de ses droits sur
 l'éternité. Il n'y a que l'homme lâche &
 corrompu qui entende avec indifférence cet
 éloge vrai & sublime de son être.

“ Etudie ces penchans que l'Auteur de la
 „ nature a gravés en toi , comme autant de
 „ témoignages non suspects de la dignité de
 „ ton être , & du gage assuré de ton immor-
 „ talité. Observe dans l'homme ce désir du
 „ vrai , au sein même des illusions & du
 „ mensonge ; ce désir forcé & involontaire ,
 „ qui ne peut jamais lui permettre de se re-
 „ poser tranquillement dans l'erreur , pour
 „ peu qu'il la soupçonne ; qui la lui repro-
 „ che , dès qu'elle se laisse entrevoir , & qui
 „ n'en souffre la séduction & l'imposture
 „ qu'autant qu'elle emprunte pour le sur-
 „ prendre le masque de la vérité : ce désir
 „ inquiet , illimité , qui se nourrit de re-
 „ cherches & de découvertes ; qui s'accroît
 „ par les connoissances & les lumières ;
 „ qui s'irrite des bornes qu'il rencontre &
 „ les recule autant qu'il est en lui ; qui

„ s'élance au-delà des choses connues, &
 „ imagine celles qui ne le font pas encore ;
 „ qui se promène dans tous les mondes pos-
 „ sibles, pese toutes les forces, mesure tou-
 „ tes les distances, estime toutes les gran-
 „ deurs, applique ses démonstrations & ses
 „ calculs à celles mêmes qu'il ne peut assi-
 „ gner, se joue presque dans l'infini, &
 „ avoue, avec de si grandes vues & les re-
 „ grets les plus amers que nous ne favons
 „ rien encore, au prix de ce qui nous reste
 „ à savoir. Observe en toi-même ce pen-
 „ chant pour le bonheur, qu'aucun bien
 „ particulier ne peut satisfaire ; que tout
 „ amuse un instant, & que rien ne rem-
 „ plit ; qui se dégoûte de tout ce qu'il pos-
 „ sède & cherche en vain un objet qui le
 „ fixe ; qui interroge toutes les créatures, &
 „ n'en tire que l'aveu de leur petitesse &
 „ de leur insuffisance ; qui trouve le monde
 „ entier trop étroit pour lui ; & dédaigne
 „ jusques dans l'ivresse de ses égarements, &
 „ en dépit de nos joies & de nos plaisirs,
 „ le bien qui a des bornes, le contente-
 „ ment qui s'épuise & la beauté qui périt.
 „ Interroge ce désir d'être toujours, qui vit
 „ dans tous les hommes ; qui n'est violé
 „ dans le cœur de l'impie que par la crainte
 „ d'un avenir, plus redoutable pour lui que
 „ le néant ; qui réunit tous les Peuples dans
 „ le sentiment & la croïance de notre im-
 „ mortalité ; qui a dicté par-tout la Religion
 „ des tombeaux, la pompe des funérailles
 „ & le faste des monuments ; qui porte tou-

„ tes nos vues au-delà de cette étroite car-
 „ rière que nous parcourons ici-bas & nous
 „ rend assez grands pour enfanter la noble
 „ espérance des siècles éternels. „

Le malheur d'une Philosophie anti-chré-
 tienne, & les fruits amers que l'Incrédule
 recueille de ses tristes raisonnemens, sont
 bien décrits dans le morceau suivant : ôtez
 l'idée d'un Dieu vous détruisez tout l'inté-
 rêt de la nature; elle se voile toute entière
 en noir, & reste dans un morne & opiniâtre
 silence.

“ O Valmont ! instruit par les idées les
 „ plus claires de ton entendement & les
 „ plus pures lumières de ta raison, con-
 „ vaincu par les sentimens de ton cœur,
 „ au milieu de cette harmonie universelle,
 „ de cet accord de tous les êtres à publier
 „ leur Auteur, serois-tu presque le seul
 „ qui ôsât le méconnoître? Nouveau Ti-
 „ tan, en escaladant les Cieux, ne crain-
 „ drois-tu pas d'être accablé du poids de
 „ l'Univers? Eh! que te reviendrait-il d'avoir
 „ refusé à Dieu ton hommage? Tu n'es
 „ point méchant, & sans avoir joui des
 „ malheureux fruits du crime, tu perdrais
 „ les plus grandes douceurs & les charmes
 „ les plus réels de la vertu. La nature de-
 „ venue pour toi stupide & muette, ne
 „ parleroit plus à ton esprit ni à ton cœur;
 „ elle ne te feroit plus entendre ce langage
 „ si touchant; qui multiplie les sentimens
 „ par la vue des bienfaits. Dans les som-
 „ bres méditations de ta dangereuse Philo-

„ sophie, le monde ne t'offriroit plus qu'un
 „ triste chaos, un vuide affreux & un si-
 „ lence éternel. N'ayant plus de principe
 „ commun qui te lie à tous les êtres, ton
 „ ame presque insensible pour tout autre
 „ que pour toi, ne verroit bientôt plus
 „ dans l'Univers qu'elle-même; la féchereffe
 „ & la dureté de l'égoïsme prendroient en
 „ toi la place du sentiment; & si tu cher-
 „ ches du plaisir, ah! mon fils, tu change-
 „ rois en des plaisirs faux & restraints à
 „ des bornes trop étroites, des plaisirs vé-
 „ ritables. „

Je ne fais s'il y a un état plus violent &
 que l'esprit humain comporte moins que le
 Scepticisme. Dès qu'on rejette la lumière
 de la révélation, on ne peut manquer de
 tomber dans ce sombre abîme du doute:
 le Comte de Valmont gémit de s'y trouver.

“ Depuis ce jour je redevins plus Pyrrho-
 „ nien que jamais. S'il y avoit quelque
 „ vérité, elle seroit une, elle seroit uni-
 „ verselle, éternelle, immuable. Mais au
 „ contraire, rien n'est plus partagé que les
 „ sentimens; *chacun a ses principes qu'il*
 „ *se fait à lui-même; chacun a sa raison*
 „ *qu'il peint de ses couleurs*; les plus imbé-
 „ cilles sont ceux qui n'ont que celle des
 „ autres, que cette raison commune, anti-
 „ que assemblage des préjugés bizarres qu'on
 „ se transmet sans examen, & qu'on adopte
 „ faute de lumières. Heureusement ces
 „ préjugés varient, s'offacent & sont placés
 „ à d'autres. Chaque pays, chaque siècle

„ a ses opinions à part, comme parmi nous
 „ chaque jour a ses modes, & chaque so-
 „ ciété a ses goûts différents. Le même
 „ homme d'un âge à l'autre, ne se ressem-
 „ ble pas. D'autres humeurs, d'autres pas-
 „ sions amènent d'autres vûes; les circon-
 „ stances modifient nos sentimens en chan-
 „ geant nos intérêts; nos jugemens pren-
 „ nent la teinte secrète des penchans qui
 „ nous déterminent; avec des inclinations
 „ diverses, on défavoue ce que l'on affir-
 „ moit autrefois; & en changeant avec le
 „ tems de façon de penser, on n'a fait que
 „ changer d'erreur. Telle est en peu de
 „ mots l'histoire de tous les hommes. Parmi
 „ eux rien ne porte sur des préceptes fixes;
 „ & celui qui a dit, *opinionè regina del*
 „ *mondo*, n'a pas, ce semble, si mal dit....
 „ Heureux ceux qui ont reçu de la nature
 „ un esprit plus souple & une raison plus
 „ docile! la mienne, dans l'état où elle
 „ est, ne me semble après tout qu'un fu-
 „ neste présent. N'ayant ni la force de se
 „ déterminer, ni celle de rester incertaine,
 „ connoissant sa propre foiblesse, & s'éle-
 „ vant sans cesse au-dessus de ses forces
 „ pour retomber plus lourdement, ne pou-
 „ vant me rendre tranquille qu'en se tai-
 „ sant, & voulant raisonner toujours, m'a-
 „ gitant au-dedans par de violentes se-
 „ couffes & des inquiétudes continuelles,
 „ ne m'a-t-elle donc été donnée que pour
 „ faire mon tourment? „

La source principale des erreurs philoso-

phiques est fans doute la dépravation générale des mœurs, & réciproquement cette dépravation se soutient & se renforce par le libre cours des erreurs. On voit ici une note très-intéressante sur les moïens de rétablir les mœurs, nous croïons devoir la présenter à nos Lecteurs.

“ Mais comment faire revivre les mœurs
 „ & la vertu chez une Nation qui les a
 „ laissè s'altérer & se corrompre ? Pour cet
 „ effet il faut d'abord qu'il y ait des Grands,
 „ des hommes en place, qui le veuillent
 „ efficacement ; qui regardent l'exemple
 „ qu'ils donneront eux-mêmes comme le
 „ premier & le plus sûr de tous les moïens
 „ qu'ils daigneront employer ; qui se sou-
 „ viennent que, comme on l'a si bien ob-
 „ servé, “ les mœurs ainsi que les loix sont
 „ les colonnes sur lesquelles repose la prof-
 „ périté des Empires ; que les loix forment
 „ la raison publique, & les mœurs l'esprit
 „ général ; qu'avec des mœurs on se passe-
 „ roit des loix les plus sages. „ Il faut en
 „ second lieu que le Gouvernement veille
 „ sur l'éducation publique avec la plus
 „ grande attention & influe, autant qu'il
 „ est possible, sur l'éducation particulière.
 „ Il faudroit en troisième lieu qu'on assi-
 „ gnât des récompenses à la vertu, comme
 „ on réserve des châtimens pour les grands
 „ crimes. Il y a des marques de distinction
 „ & d'honneur pour le service militaire,
 „ pour la valeur, la science & les talents :
 „ eh ! pourquoi n'y en auroit-il pas pour

„ la vertu modeste , qui décele en dépit
 „ d'elle de grandes actions , de ces actes si-
 „ gnalés de grandeur d'ame , de bienfaisance
 „ & d'humanité ? La vertu n'a pas besoin
 „ de ces récompenses pour elle-même ; mais
 „ aujourd'hui l'Etat a essentiellement besoin
 „ qu'on la distingue & qu'on la donne en
 „ spectacle aux Citoyens pour leur servir
 „ de modèle : après l'exemple des Grands &
 „ les soins pour l'éducation , quel moïen
 „ plus efficace que celui-ci pour réformer les
 „ mœurs , si cependant l'usage & l'applica-
 „ tion d'un tel moïen de la part de ceux
 „ qui gouvernent , ne supposoit pas qu'il
 „ nous reste encore des mœurs ? Ah ! que
 „ je baiserois avec transport la première mar-
 „ que distinctive de l'homme vertueux (a) !
 „ Il faudroit en dernier lieu que l'Impri-
 „ merie fut soumise à l'examen le plus scru-
 „ puleux & aux loix les plus sévères ; &
 „ sur-tout celle de ces ouvrages périodiques ,
 „ qui sont entre les mains de tout le mon-

(a) Nous ne pouvons absolument souscrire à
 cette pensée de l'Auteur. La vraie vertu , essen-
 tiellement modeste & contente de ses propres
 fruits , aspirera-t-elle à ces prix ? & si elle n'y
 aspire pas , ces prix ne nourriront & ne fortifieront
 point la vertu. La vertu qu'on se feroit dans l'es-
 pérance de cette petite gloire seroit-elle une vertu
 bien ferme & bien pure ? Les enfans peuvent pren-
 dre du goût pour la sagesse à la vue d'un morceau
 de sucre , & les filles de Salency à la vue d'une
 rose ; mais ce qu'on appelle l'homme vertueux ,
 n'arrêtera pas ses regards sur ces frêles préten-
 tions.

„ de ; qui par le goût, la Religion & les
 „ mœurs, donnent le ton à la partie de
 „ la Nation la plus éclairée, & par-là chan-
 „ gent insensiblement dans tous les états la
 „ façon de voir & de penser ; qui, d'ailleurs,
 „ revenant de mois en mois, de semaine
 „ en semaine, confirment de plus en plus
 „ les impressions bonnes ou mauvaises qu'ils
 „ sont capables de donner. Eh ! comment
 „ veut-on qu'une Nation à laquelle on ne
 „ prêchera, même dans ses Journaux, que
 „ l'indifférence pour la Religion, l'amour
 „ du luxe, le goût des plaisirs, ait de la
 „ Religion, des mœurs & de la vertu ?
 „ Heureusement que cet abus n'est pas en-
 „ core universel parmi nous ; mais qu'il est
 „ à craindre qu'il ne le devienne ! „

Dans les lettres 10, 12, 14, 17, on
 trouve d'excellentes maximes sur l'éducation.
 C'est un plan général qui embrasse le phy-
 fique & le moral. On y déploie toute la
 force des raisonnements du Philosophe de
 Genève sur cette matière ; on adopte les
 sages préceptes de l'*Emile*, mais on réfute
 ses paradoxes, sur-tout celui qui écarte les
 enfans de la connoissance de Dieu. Le Mar-
 quis instruit Emilie de la manière suivante.

„ Ton fils aura vû un tableau mouvant,
 „ une statue, un livre : il aura appris, &
 „ tu l'en auras convaincu sans peine, que
 „ ces choses ne se font pas faites d'elles-mê-
 „ mes, & qu'elles n'existent pas, ni ne se
 „ perpétuent pas sans cause : il verra ta
 „ pendule, il regardera tourner l'aiguille
 des

„ des secondes & celle des minutes ; il verra
 „ ta montre , il la verra indiquer réguliè-
 „ ment les heures ; tu l'ouvriras devant lui ,
 „ & il en admirera les roues , le mouve-
 „ ment & les ressorts. Pour peu que tu
 „ ménages sa curiosité , il te demandera
 „ bientôt qui l'a faite , & il te fera facile
 „ d'en indiquer l'auteur : il la verra s'arrê-
 „ ter ; il verra le tableau mouvant ou toute
 „ autre machine , se détraquer & se briser ;
 „ il faudra enfin que nos ouvrages si parfaits
 „ qu'ils soient , ont besoin d'être entretenus
 „ ou réparés par une main semblable à celle
 „ qui les a formés. Prends-le dans cet in-
 „ stant , ma fille , & parle à ses yeux , à son
 „ esprit & à son cœur ; devance avec lui
 „ l'aurore , promets-lui le plus beau de tous
 „ les spectacles. Plus tu le lui auras fait es-
 „ pérer long-tems , plus il fera porté à l'ad-
 „ mirer. Méne-le , dans une belle nuit
 „ d'été , sur un côteau riant , d'où la vue
 „ s'étendé au loin , & soit bornée par un
 „ horizon à souhait pour le plaisir des
 „ yeux : que le Ciel soit parfemé d'étoiles
 „ qui brillent & étincèlent de tous leurs
 „ feux : que l'astre qui préside à la nuit ,
 „ paroissant dans tout son éclat , réfléchisse
 „ sur la surface des ondes son image trem-
 „ blante & son globe argenté ; qu'il répan-
 „ de sur la nature qui sommeille une douce
 „ & paisible lumière ; qu'il achève tranquil-
 „ lement sa course , & s'inclinant vers
 „ toi , se perde dans la forêt prochaine :
 „ que tous les astres pâlisent & s'effacent

„ par degrés : qu'un foible crépuscule de-
 „ vance l'aurore , & fasse voir les plaines ,
 „ les fleuves , les bois & les hameaux teints
 „ d'une couleur grisâtre , où semble se con-
 „ fondre le jour qui va paroître & les om-
 „ bres qui fuient : qu'enfin toute la nature
 „ s'éclaire , que les couleurs se raniment ,
 „ que le Ciel rougisse , que l'horizon soit
 „ en feu , que le soleil brille & mette en
 „ mouvement toute la nature (b) . . . Dieu
 „ seul , ce grand Etre , l'Auteur de tout ce
 „ que tu vois t'a tout donné ; ton existen-
 „ ce , le premier de tous ses dons ; ce soleil
 „ pour qu'il t'éclaire ; cette terre , pour
 „ qu'elle te porte & te nourrisse ; ces eaux ,
 „ pour qu'elles te défalèrent ; ces troupeaux ,
 „ pour qu'ils te revêtent de leur toison ; &
 „ pour prix de sa bonté , il demande seu-
 „ lement que tu l'aimes. Ainsi , & sur un
 „ ton plus élevé , instruisoit ses fils la mere
 „ généreuse des Machabées ; ainsi a-t-elle
 „ fait des héros de ceux qui n'étoient en-
 „ core que des tendres enfants. Dieu même

(b) J. J. Rousseau prétend que ce spectacle
 ne fera aucune impression sur un enfant. J'en
 conviens (au moins à l'égard de certains natu-
 rels extraordinairement dissipés , ou peut-être
 déjà corrompus) dès qu'on n'observera pas les
 gradations : mais qu'on les ménage comme on
 doit le faire , que l'esprit de l'enfant soit préparé
 comme il doit l'être ; & pour peu qu'il soit ca-
 pable de sentiment & de réflexion , je ne crain-
 drai pas de garantir l'effet qu'un tel spectacle
 doit produire.

„ l'auroit sans doute à se faire entendre,
 „ comme l'Auteur de la nature & de la
 „ grace te fera entendre de ton fils, en lui
 „ rendant tous les jours tes leçons plus sen-
 „ sibles, à mesure que tu prendras soin de
 „ les lui répéter (c). „ Nous reviendrons
 encore à cet ouvrage l'ordinaire prochain.

(c) On peut voir la même chose traitée différemment dans le *Catéchisme philosophique*, pages 394. 395. & 253. --- On nous pardonnera, sans doute, de renvoyer quelquefois à ce livre les Lecteurs qui désireront sur les matières de Religion un plus grand détail que celui que nous présentons dans ces extraits. Nous sommes très-persuadés qu'on pourroit indiquer des sources plus estimables & plus riches, mais nous ne les connoissons pas également, & ne saurions par conséquent citer les endroits respectifs avec la même aisance & la même précision. Nous ne renvoyons d'ailleurs à ce *Catéchisme* que comme à une espèce de répertoire auquel nous n'attachons aucune importance.

— — — — —

Palephates, von ungläublichen Begebenheiten
 &c. *Traité de Palephate sur les choses incroyables. Traduit du grec & enrichi de remarques par Mr. Jean-Henri-Frédéric Meinecke, Co-Recteur du Collège des Princes à Quedlimbourg. A Quedlimbourg 1774, chez Reufsner, in-8°.*

L'Explication que donne Palephate aux mystères de la Mythologie, & l'origine qu'il assigne aux fables, rendent son ouvrage très-intéressant. Il n'est peut-être pas généra-

lement vrai que toutes les fables soient greffées sur des réalités ; mais plusieurs le font, & il importe de savoir ce que les Anciens en pensoient. C'est Palephate qui a le plus contribué à persuader qu'il n'y avoit jamais eu d'Hyppocentaure & que ce monstre étoit une figure symbolique qui représente un homme à cheval. Mr. Meinecke a placé sous cette version des notes consacrées à l'instruction de la jeunesse & à l'usage des Collèges ; il a voulu simplement faire un livre qui pût y être employé, & il avoue avec franchise qu'il ne présente rien de neuf dans ses remarques ; il n'a fait que s'approprier le travail de différens Auteurs ; il indique les sources où il a puisé, & nomme entre autres Elien, en observant que ce dernier Auteur devoit aussi entrer plus qu'il ne fait dans le plan des instructions.

*Première & seconde lettres de Miss Kennedy
à Mr. le Chevalier de Forbin.*

CES lettres qui viennent d'être insérées dans le Journal des Beaux-Arts, en réponse de celle que nous avons annoncée dans notre Journal de Novembre, sont une vraie déclamation qui ne prouve rien à fond & qui ne répond à rien. La prétendue Dame Kennedy est un Physicien assez mince, mais grand Newtonien, qui traite Mr. Forbin précisément comme les Péripathéticiens ont traité Descartes ; c'est le même ton, le même langage, la même manière de

prouver. Le Chevalier est un *téméraire*, un *audacieux*, plein d'une *confiance* ridicule, il attaque le *divin Newton*. La défense d'Aristote étoit exactement conçue de cette manière. L'*autos epha* dirige Madame Kennedy, comme les Scot & les Fonfeca (*). Les argumens qu'elle articule à grands frais, sont des lieux communs qui ne touchent pas la vraie difficulté : il s'en faut beaucoup qu'elle mette les points sur les i, comme elle s'en glorifie. Aussi les hommes impartiaux sans s'arrêter à cette diatribe, qui sans être d'une femme, est néanmoins d'un genre très-féminin, s'attachent à observer la parfaite conformité des principes établis dans les lettres de Mr. Forbin avec ce qu'il diffuse dans son ouvrage sur les forces centrales. On voit par-tout une parfaite identité de conséquences qu'il feroit bien étonnant qu'il eût pû obtenir par tant de méthodes différentes. Il faut voir dans son ouvrage même, comment il attaque en Géomètre tant de procédés des Géomètres Newtoniens, sur la génération des courbes à décrire autour d'un point; tout ce qu'il oppose à l'Académie des Sciences & comment il en résulte toujours qu'un corps pesant non soutenu ne peut jamais décrire au tour de son centre de pesanteur, ni courbes fermées, ni courbes non-fermées, mais seulement une spirale qui ameneroit le mobile dans son centre de tendance.

(*) Voyez les *Observations philosophiques sur les systèmes de Newton &c.* pages 5 & 8.



Lettre à l'Auteur de ce Journal,

M O N S I E U R.

J'AI vu avec plaisir ce que vous avez dit dans votre dernier Journal de la manie d'attribuer à des hommes sages & chrétiens les productions du libertinage ou de l'incrédulité. Voici une preuve qui vient à l'appui de l'avis important que vous donnez au Public sur cette matière. Connoissez-vous le *Taureau blanc*, traduit du *Syriaque* par *Dom Calmet*, brochure de près de cent pages, petit in-8° ? Vous savez que *Dom Calmet* est mort en 1757, & vous êtes d'abord surpris qu'on ne découvre cet ouvrage qu'en 1774. Votre surprise augmentera lorsque vous saurez le contenu de ce merveilleux Roman. " *Amasine*, fille d'*Amasis* Roi d'*Egypte*, est amoureuse de *Nabuchodonosor*, vainqueur de son pere, mais il lui est défendu de prononcer le nom de son amant sous peine d'avoir le cou coupé. *Nabuchodonosor* avoit disparu depuis sept ans ; la Princesse s'écrioit souvent, ah ! mon cher *Na* . . . Le magicien *Mambres* l'avertissoit à-propos d'être sur ses gardes & de ne prononcer pas ce nom dangereux. Un jour elle rencontra la *Pythonisse* d'*Endor*, qui entre plusieurs autres animaux gardoit un *Taureau blanc* ; aiant appris que ce *Taureau* étoit

Nabuchodonosor (*), elle ne fut plus maîtresse de ses transports; elle s'écria d'abord, ah! mon cher *Na*, ensuite *Nabu*, puis *Nabucho*, & à la fin la passion l'emportant elle prononça le nom fatal tout entier. Toutes les Dames qui l'accompagnoient, répétèrent *Nabuchodonosor*. Le Roi en fut averti & dit: *Viens ma fille, que je te coupe le cou*. Heureusement le Dieu Apis vint à mourir, on le remplaça par le Taureau blanc, & Amasine épousa cette divinité. „ Voilà la substance de cette histoire syriaque: j'en ai retranché un grand nombre d'épisodes, dont l'ensemble fait le plus bel ouvrage du monde. Vous aurez de la peine à concilier ce talent pour les belles fictions avec la grave érudition du savant Bénédictin. Et malgré le témoignage de tous les Imprimeurs du monde vous soupçonneriez ici quelque filouterie philosophique. Vous aurez parfaitement raison, & j'ai l'honneur de vous apprendre une chose que je fais de science très-certaine. C'est que ce Dom Calmet n'est pas mort; il vit encore, mais il est fort

(*) On n'a jamais imaginé que Nabuchodonosor fût réellement changé en bœuf; ces sortes de persuasions n'appartiennent qu'à Mr. de V. Pour abattre l'orgueil du Monarque Assyrien, qui s'égaloit à Dieu, l'Éternel le frappa d'une maladie qui lui troubla l'esprit. On sait que ceux qui sont atteints de la *Lycanthropie*, maladie qui n'est pas rare, s'imaginent être loups, chiens, bœufs &c. & qu'ils en ont à quelques égards les inclinations & les appétits.

vieux & touche à 80 ans; il se tient à Ferney, & est, comme vous voiez, plus fou que jamais. J'ai l'honneur d'être &c.

Le mot de la première Enigme du mois de Décembre est la *Cendre*; celui de la seconde, la *Lanterne*.

E N I G M E.

*Q*uoique douce, quoique polie,
 Je ne passe point pour jolie;
 Je suis picquante cependant,
 Et dans le monde uniquement
 Pour les délices de la vie.
 Il est peu de fêtes sans moi;
 Mais hélas quel est mon emploi!
 Ce n'est que sur les morts que se fait mon ouvrage;
 A peine est-il parfait qu'on le condamne au feu,
 Et tout ce que je fais est pourtant pour l'usage
 Des gens du meilleur goût & du plus haut étage;
 Car pour les indigens je travaille fort peu.
 Pour me bien employer il faut un peu d'adresse;
 Je me gâte dans la paresse;
 Je m'engraisse au travail, de moment en moment
 Je reçois de la nourriture;
 Mais jugez quelle est ma nature,
 Telle que je la prends, je la rends à l'instant.





NOUVELLES POLITIQUES.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le 25 Novembre.*)
 L'Impératrice, voulant éterniser la mémoire des braves Officiers qui ont acheté de leur sang les victoires multipliées qu'ont remporté ses armes, a ordonné de leur ériger un monument dans l'Eglise de la garnison à Moscou. Le Général de Weissmann sur-tout y sera distingué.

Le Lieutenant-Colonel Dromnitz, venu en courier de la Crimée, a apporté la nouvelle que Dowlet Gueray, ancien Chan, qui avoit fait cette année une descente dans cette Péninsule, l'avoit abandonnée par ordre de la Porte, & s'étoit retiré à Ocza-kow; de plus, que les Cosaques qui s'étoient joints à ces Tartares avoient profité du pardon général que Sa Maj. Impériale a voulu accorder aux rebelles, & étoient venu rejoindre leurs drapeaux à Bacsiafaraï. --- On continue de travailler à la réparation des chemins d'ici à Moscou, mais le jour du départ n'est pas encore fixé. L'Impératrice & la Cour Impériale prendront quelques jours de relâche dans les Villes de Nowogorod, Piver & Walidey. A l'arrivée de Sa Maj. & de Leurs Alt. Impériales dans

l'ancienne Capitale de l'Empire Russe , elles y feront reçues avec toute la magnificence possible. Ce jour d'alégresse & de réjouissances publiques sera annoncé aux habitants par le son des cloches & le bruit de la grosse artillerie. Le Régiment des Gardes impériales & autres Corps , qui sont déjà à Moscou , feront alors rangés en bataille dans les principales places de la Ville. L'Archevêque de Nowogorod & le Métropolitain de Moscou se mettront à la tête du nombreux Clergé. Sa Maj. paroîtra , la couronne sur la tête , le sceptre à la main , & ornée de toutes les marques de la dignité impériale. Le principal festin sera suivi de plusieurs autres aussi somptueux , & quelques Grands de l'Empire se préparent à donner des Bals publics.

Les habitants de la Valachie voient avec douleur le moment où nos Troupes quitteront leur país. Ils craignent la première approche des Turcs , qui pourroient bien se venger sur eux , des humiliations qu'ils ont essuïées pendant cette guerre ; on en voit beaucoup qui abandonnent le país pour se mettre sous la protection de la Russie. Les dernières lettres de Jassy portent que depuis peu 3000 familles Valaques sont venues chercher une nouvelle Patrie dans les Etats de l'Impératrice.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 23 Novembre.*) Le Colonel de Peterfon , Commissaire Russe , a

fait notifier , le 8 de ce mois , par son Interprète , à la Porte , son arrivée en cette Ville. Il y avoit été attendu dès le 4 ; mais il n'arriva que le 5 au soir , à la lueur des flambeaux , sous une escorte de quatre Cavaliers , & traversa la Ville pour se rendre au logement qu'on lui avoit préparé au faux-bourg de Péra , & où il étoit attendu depuis deux jours par deux Officiers de Sa Hauteffe. Ils le reçurent avec les plus grandes marques de distinction ; & en général cet Officier est traité avec tous les égards possibles.

Les Ministres de France , d'Angleterre , de Vienne , de Suède , de Prusse & des Provinces-Unies ont eu successivement depuis le 10 jusqu'au 17 de ce mois leurs audiences du Grand-Visir , pour le féliciter sur son retour de l'Armée ; mais , par un désintéressement peu commun aux premiers Ministres Ottomans , il s'est excusé de recevoir les présens , qu'ils lui firent remettre par leurs Interprètes après l'audience ; & il déclara , “ que , lorsqu'ils l'avoient compli-
„ menté sur sa nomination à la dignité de
„ Caïmacan , il avoit accepté ces présens
„ comme un témoignage d'amitié ; mais
„ que , devenu Grand-Visir , il ne les pré-
„ tendoit pas pour une seconde fois. „

Les Troupes , que la Cour de Vienne a fait entrer le premier Octobre en Moldavie , montent à trois mille hommes , dont le tiers est de Cavalerie. Elles y ont acheté , argent comptant , les magasins des Russes , & ont tiré un cordon de la Volhynie jus-

qu'au passage de Borgo en Transilvanie ; ce qui ouvre une communication plus directe entre cette dernière Province & la Galicie, puisqu'on étoit auparavant obligé de faire un détour de plus de 40 lieues, pour se rendre de l'une à l'autre de ces Provinces. Le Pacha de Siliftrie a fait demander au Commandant Russe à Fockzany la raison de cette entrée des Troupes Autrichiennes en Moldavie ; sur-quoi celui-ci l'a renvoïé au Général Autrichien commandant en Transilvanie, & ce dernier au Gouverneur du Roïaume de Galicie.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 30 Novembre.*) La Nation vient de voir encore avec autant de douleur que de surprise, que la Diète a de nouveau été prorogée pour trois mois & demi ; & elle souffre autant de ces lenteurs répétées, que la cause lui en est inconcevable & cachée. Il paroît cependant que tous ces délais peuvent être en partie attribués au peu d'unanimité qui regne entre les membres de la Délégation, & à la diversité prodigieuse d'intérêts qu'il y a à concilier. En effet, chaque membre aïant ses opinions propres à avancer & à soutenir, ses intérêts & ceux de ses commettans à ménager, pendant que l'un veut l'augmentation des Troupes de la République, l'autre a ses raisons pour s'y opposer ; pendant que les uns soutiennent la nécessité d'une nou-

velle forme de gouvernement dans l'espérance d'en partager l'autorité, les autres ne voient dans ce changement que le projet de ruiner la liberté de la Nation; & c'est ainsi que le tems se passe en intrigues, en cabales; en oppositions, & que l'on ne s'accorde que sur des objets à-peu-près indifférens. La Délégation qui devoit être l'Assemblée des Plénipotentiaires de la Nation & ne s'occuper que de ses intérêts généraux, n'a presque été depuis sa formation qu'un Tribunal qui a consumé toute son activité à la discussion de quelques vains projets & de causes particulières. Tous ces abus d'un tems & d'une autorité que la Nation avoit confiée à ses représentans pour en faire un meilleur usage, ont excité de vives réclamations de la part des Nonces & de quelques Délégués, dans les séances que la Diète a tenuës durant sa courte existence.

Les Commissaires, qui sont partis pour la démarcation des frontières, n'ont rien opéré jusqu'ici. On est persuadé qu'il en sera de cette négociation comme des conférences préliminaires sur le Traité de cession; on nous imposa des loix; on nous marquera des limites. — L'article concernant les fourrages a été réglé avec Mr. le Général Russe; à l'avenir il sera nommé deux Commissaires-Généraux, l'un pour la Couronne & l'autre pour la Lithuanie. C'est à eux que le Général fera dire combien il lui faut de fourrages pour les Troupes de sa Nation. Ces Commissaires-Généraux doivent en avoir d'autres

fous eux dans les Provinces & Palatinats, chargés d'en faire la répartition dans les districts qui leur sont assignés. Au moien d'un aussi sage arrangement, tous les vivres à fournir seront païés argent comptant par les Russes, au prix dont on sera convenu. --- Mr. Fezierski a proposé à la Délégation d'obliger la Ville de Dantzic à déduire les privilèges dont elle se dit être en possession. Les Princes Poninski & Sulkowski, ainsi que l'Evêque de Cujavie, appuierent ce projet; mais Mr. Mlodziejowski, Evêque de Posen & Grand-Chancelier de la Couronne, s'y opposa très-vivement, fondé sur ce principe que cette Ville, comme la Prusse Ducale, en s'attachant autrefois à la Pologne, ne s'est pas mise sous la protection de la République, mais bien sous celle du Souverain de Pologne, & que le Roi actuel a reconnu lui-même & confirmé ces privilèges, depuis son avènement au Trône. Sur quoi ce projet fut rejeté, & il fut résolu d'envoier à cet effet une députation à Sa Majesté. --- Le Comte Oginski, Grand-Général de Lithuanie, qui est de retour ici, s'est démis de ce poste entre les mains du Roi, à condition pourtant qu'il ne fût conféré qu'au Prince Adam Czartoriski, Général de Podolie. Le Prince Sapieha qui prétendoit à cette dignité en est très-mécontent, & a quitté Varsovie depuis quelques jours.

La Délégation se distingue quelquefois par des réglemens & des décisions qui lui

font honneur , & qui , si elles étoient plus multipliées , pourroient faire oublier à la postérité tous les torts que nos contemporains lui reprochent. Du nombre de ces loix dictées par la saine raison & par une Philosophie éclairée , doit être mise une constitution qu'elle a faite dernièrement pour établir , que les Gentilshommes Polonois pourront s'adonner au commerce & à toute industrie louable & permise , sans déroger à leurs titres comme ci-devant. Si la raison approuve cette nouvelle loi , elle n'est peut-être pas moins conforme au système politique de ce Roïaume , eu égard aux changemens qui y sont survenus. En effet , la République resserrée dans des bornes plus étroites , & étant probablement destinée à ne jouer de long-tems qu'un rôle passif parmi les autres Etats de l'Europe , n'a plus besoin de nourrir dans le cœur de sa Noblesse cette émulation guerrière qui lui étoit nécessaire & convenable autrefois.

Le Ministre de Prusse a remis à la Délégation une note , conçue à-peu-près en ces termes : *Le Roi mon Maître ne pouvant permettre que l'on surcharge de nouveaux impôts un País déjà malheureusement trop épuisé , exige que la Sérénissime Délégation renonce au projet d'une augmentation dans les Troupes du Roïaume , laquelle ne pourroit avoir lieu sans de nouvelles charges sur le Peuple.*

LEOPOL (le 29 Novembre.) Le Feld-Maréchal Comte de Haddick , notre

Gouverneur-Général, a fait quelques changemens dans la direction du Pais, telle que l'avoit réglée le Comte de Pergen, son prédécesseur : il avoit partagé les Roïaumes de Galicie & de Ludomérie en six Cercles, sous-divisés chacun en 8 à 10 districts; mais, selon l'arrangement que vient de faire Mr. de Haddick, chaque Cercle ne contiendra que trois sous-divisions. Cette réduction en opère nécessairement une dans le nombre des Directeurs, & fait par conséquent une épargne pour le Trésor-royal, qui aura moins d'appointemens à paier.

Notre Gouverneur s'occupe de tout ce qui peut contribuer à améliorer le Pais. On pave actuellement en neuf cette Ville, qui étoit ci-devant fort mal-propre : chaque maison est numérotée selon l'usage pratiqué dans les Etats d'Autriche, & taxée à proportion des facultés de ceux qui les habitent. L'Arfenal des Bourgeois fera converti l'année prochaine en un magasin à poudre; l'on est occupé à relever les chaussées qui conduisent d'ici à Bielitz, & à faire des fossés le long de cette route, pour faciliter l'écoulement des eaux.

E S P A G N E.

MADRID (*le 25 Novembre.*) Il est arrivé ces jours-ci deux couriers, l'un de Lisbonne & l'autre de Londres, avec des dépêches pour cette Cour. Il a été publié depuis, que notre différent avec le Portugal, à l'occasion

à l'occasion des frontières du Paraguai, étoit suspendu pour quelque tems, & que les deux partis étoient convenus de rester maîtres des territoires dont ils étoient actuellement en possession; mais on poursuit vivement la guerre contre le Roi de Maroc qu'on dit s'être allié tout récemment avec les Algériens; on assure que cette guerre a été fuscitée à notre Nation par les Portugais de concert avec les Anglois.

La déclaration de guerre faite à S. M. par le Roi de Maroc est conçue de la manière suivante; elle peut servir à donner une idée de la politique Mahométane & des principes de justice & de droit reçus chez ces Peuples. Voici ce Manifeste.

“ Au nom de Dieu miséricordieux. Il n'y a point de secours sinon en Dieu grand. „

MAHOMET-BEN-ABDALLAH.

(L. S.)

„ Ce 15me. jour du mois de Racheb de l'année 1188.

„ Au Roi d'Espagne. Santé à celui qui suit la direction divine & s'attache à elle. Nous vous faisons savoir que nous sommes en paix avec vous, selon le Traité fait entre nous & vous; mais les Mahométans de nos Domaines, & ceux de l'Etat d'Alger se sont accordés à nous représenter: qu'ils ne veulent point permettre qu'il y ait aucun Chrétien sur les côtes des Pays Mahométans depuis Ceuta jusqu'à Oran, & qu'ils désirent qu'on retire lesdits Pays de leurs mains. Par ces raisons ils nous ont demandé, que nous fassions sérieusement attention à cette affaire, nous disant; Tu n'as aucune excuse à alléguer pour rester tranquille & consentir que les Pays Mahométans soient au pouvoir des Chrétiens; car Dieu t'a donné des forces & des instrumens de guerre, que tout autre n'a point. Il ne nous a donc pas été possible de ne pas nous prêter à

I. Part.

C

leurs instances, & de ne point les assister en cette affaire; & à présent nous voulons prendre la matière en considération. Si les Algériens entreprennent la guerre de concert avec nous, selon qu'ils nous en ont prié, cela est bien: mais, s'ils se retirent & qu'ils fassent paroître de l'opposition à ce qu'ils ont demandé, nous les confondrons avec nos autres ennemis, & nous combattrons en personne, contre tous, jusqu'à ce que Dieu décide entre nous & eux. Cette affaire n'est point contraire à la Paix, qui subsiste entre nous & vous. Vos Commerçans & leurs Vaisseaux seront traités comme auparavant. Ils prendront des vivres & des marchandises dans nos ports, comme ils le voudront, en observant cependant les règles établies & en se conformant au Traité de Paix pour la mer (ou Traité de commerce) qui subsiste pour nos Corsaires respectifs. Vos Navires seront à l'abri de tout dommage quelconque, & vos Sujets commerceront dans tous nos Domaines, & y feront des voyages par terre & par mer en toute sûreté & sans que personne leur fasse la moindre offense: car nous avons établi la Paix avec vous; nous voulons la garder, & nous ne la rompons point, à moins que vous ne la rompiez de votre côté: & dans ce cas nous vous donnons quatre mois, afin que cette nouvelle parvienne aux oreilles de tous & chacun. „

„ Pour ce qui est de nous rendre dans les Pays susnommés, cela est de notre devoir, & il n'y a pas moyen de nous en excuser: mais quant à la Paix par mer, nous ferons ce que nous jugerons à propos. A présent nous vous rendons compte de la vérité, afin que vous soyez averti, & que vous preniez en considération ce qu'il vous convient: & nous avons signé cette lettre de notre illustre main, afin que vous soyez assuré avec certitude de son contenu. „ Le 15me. jour du mois de Racheb de l'année 1188. (19 Sept. 1774.)

Le Roi notre Souverain y a fait la réponse suivante.

Le Roi. *Lorsqu'on a réglé la Paix entre moi & le Roi de Maroc, il fut convenu, entre autres, qu'on fixeroit de nouveau les limites du territoire, qui avoisine les Présides ou Places que je possède sur les côtes du Royaume de Maroc, & qu'on rendroit les déserteurs, outre plusieurs autres conditions, qui sont autant de preuves, que le Roi de Maroc m'a données, qu'il reconnoît dans ma Couronne le Domaine incontestable des dites Places, situées dans des Pays, qui ont fait ci-devant partie de la Monarchie Espagnole. Quoique le Roi de Maroc eût paru jusqu'ici vouloir remplir tout ce qui avoit été stipulé, & que les susdits faits prouvaient, qu'il n'étoit point incompatible avec la Secte qu'il professe, de vivre en paix avec les Chrétiens qui occupent lesdits endroits en Afrique; cependant, méconnoissant sans doute les avantages, que lui apportent la paix & le commerce avec mes Etats, il m'a écrit une lettre, fondée sur des maximes, sur des préceptes de sa Secte; & sur des principes de politique, qui sont vraiment étranges & entièrement nouveaux & inconnus, par rapport à ceux qui sont généralement reçus parmi les Nations Européennes. Il me mande donc qu'il fera la guerre aux Présides; & il prétend que pour cette raison l'amitié ni le commerce entre nos Etats respectifs ne doivent point être interrompus, alléguant pour cet effet plusieurs raisons, ainsi qu'il paroît par la teneur de ladite lettre, laquelle, traduite de l'Arabe, est comme il suit.*

(Ici est placée la déclaration du Roi de Maroc, on vient de la voir.)

Voyant donc que le Roi de Maroc manque à la bienfaisance & au respect qui nous est dû, & regardant comme contraire à la dignité de ma Couronne d'écouter ou d'admettre de pareilles propositions; étant d'ailleurs informé que la personne, qui avoit été chargée par ce Prince de remettre à mon Gouverneur de Ceuta la susdite lettre pour moi, avoit déclaré que, " pour preuve de ce que la Paix avoit été rompue, les Maures du camp tireroient à boulets contre la Place d'abord après que le Messager en seroit sorti; " ce qu'effectivement ils ont

fait ; & sachant de plus , que les Maures de la côte ont continué depuis à faire feu sur quelques bateaux pêcheurs dudit Préside , qui pendant leur pêche s'étoient approchés du rivage , comme ils avoient auparavant accoutumé ; j'ai vu que par ces hostilités les Maures ont rompu la Paix : & en conséquence j'ai résolu de déclarer , que , par ces faits & du moment même qu'ils sont arrivés , l'amitié & la bonne harmonie doivent être regardées comme rompues avec le Roi de Maroc ; que toute communication doit cesser entre mes Sujets & les siens , & que les choses doivent d'abord retourner à l'état de guerre par mer & par terre , dans lequel elles se trouvoient avant le Traité de Paix , en conservant seulement dans toute sa force l'article XVII , par lequel il fut stipulé , " qu'en cas de rupture on accorderoit un terme de six mois aux individus des deux Nations , afin qu'ils puissent se retirer librement avec leurs biens & effets ; , condition que j'ordonne être observée ponctuellement à l'égard des Sujets Marocains , persuadé que leur Souverain de son côté remplira le même engagement envers mes Sujets : & , comme ce Prince m'envoya il y a quelque tems plusieurs captifs Espagnols , qu'il avoit obtenus de la Régence d'Alger , j'avois ordonné qu'on remit à l'Alcaïde , qui les conduisoit , non seulement tous les Maures Marocains , qui avoient été faits prisonniers sur des Vaisseaux Algériens exerçant la piraterie contre mes Sujets , & qui étoient prisonniers dans les arsenaux de Cartagène , mais aussi les esclaves Algériens âgés , infirmes , ou invalides qui se trouvoient dans les mêmes arsenaux. A présent je veux qu'on accorde effectivement la liberté à ces malheureux , & qu'ils soient conduits au Royaume de Maroc , ainsi qu'il avoit été résolu , & nonobstant le nouvel événement qui vient d'arriver dans ces entrefaites , vu que telle est la pieuse commiseration avec laquelle je regarde leur sort , & que je juge qu'ils ne doivent point souffrir de préjudice d'un événement , auquel ils n'ont nulle part. Enfin , en conséquence de tout ce qui a été dit ci-dessus , j'ordonne qu'on tienne pour rompue la Paix entre mes Etats & ceux de Maroc & la guerre comme renouvelée ; voulant cependant qu'on n'empêche

en aucune manière les Sujets du Roi de Maroc de se retirer librement dans leur Pays avec leurs biens & effets, leur accordant pour ce faire un délai de six mois à compter de la publication de la présente : car telle est notre volonté.

DONNE' au Château Royal de St. LAURENT, le 23. Octobre 1774.

Les Corsaires Algériens infestent les côtes d'Espagne sur la Méditerranée. Outre trois prises qu'ils ont faites au mois d'Août, sur le cap de Gatte, on apprend qu'ils se sont emparé depuis peu à la hauteur de Cartagène, de trois autres Bâtimens, dont deux Catalans & l'autre d'Ivice. Un gros pinque de la Régence a enlevé à quelque distance de Marbella, un chébec venant de Cadix, avec un chargement de sucre, de cacao, de cuirs & d'autres marchandises, montant à environ trente mille piafres. Le Patron Ferrer d'Ivice, qui commandoit ce chébec, ne l'abandonna qu'après un combat de 4 heures, & quand toutes ses munitions furent épuisées.

CARTAGENE (le 29 Novembre.) Trois de nos chébecs commandés par le Sieur de Borja, Capitaine de Frégate, sont partis d'ici le 11 de ce mois, aiant à bord l'Envoié du Roi de Maroc & cent six Maures invalides, ci-devant faits esclaves sur des Bâtimens Corsaires Algériens, que Sa Majesté rend à ce Prince malgré la rupture survenue entre les deux Couronnes. Ces chébecs iront en premier lieu à Algéfire, où le Sr. de Borja attendra des ordres ultérieurs de la Cour, relatifs à sa commission. Le Sr. de Cisne-

ros, Capitaine de Vaifseau, eft rentré dans le port, après avoir conduit à Oran, fous l'efcorte de deux Frégates, cinq Bâtimens chargés de poudre à canon & de munitions de toutes efèces. Une des deux Frégates eft reftée à la difpofition du Commandant-Général de ce Préfide. --- Les dernières lettres de Ceuta donnent l'avis que plus de 50 mille Maures font campés fous cette Place, qu'ils canonnent fans lui faire aucun dommage; deforte qu'il n'y a pas plus à craindre qu'elle tombe entre les mains de ces Africains que celle d'Oran. Nonobftant cette fécrité, on arme ici une petite Efca-dre de 6 chébecs & de 2 Frégates; mais on ne fait pas encore qui en aura le commandement, ou le Capitaine Cisneros, ou le fameux Don Antoine Barcelo, Corfaire Catalan.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 19 Novembre.) Le Roi paroît tout-à-fait rétabli de fa dernière indisposition; cependant le bruit couroit, il y a quelques jours, que Sa Majefté fouffroit encore, & que vû fon état de foibleffe la Reine alloit prendre les rennes du Gouvernement. Ce bruit femble être mal fondé. --- La Cour garde le filence fur les nouvelles du Bréfil, & continue à donner des ordres pour compléter tous les Régimens du Roïaume. --- Un certain Miniftre qui avoit été remercié & renfermé dans une prifon à Porto, vient d'en fortir, pour être transf-

porté à bord d'un Vaiffeau de guerre à Gaconda, fortereffe du Roïaume d'Angola. — Le Marquis de Clermont-d'Amboife, Ambaffadeur de France, eft parti pour Madrid. Avant fon départ, le Roi lui a fait un préfent eftimé douze mille cruſades en lingots d'or. Le Comte de Hinnefdal, Conſeiller d'Ambaffade, reſtera ici chargé des affaires de la Cour de Verſailles, juſqu'à l'arrivée du Marquis de Bloffet.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 4 Décembre.) Le Duc d'Oitrogothie qui a eu une fièvre cathareuſe à ſon Château de Tullgarn, s'eſt fait transporter ici; ſa fanté s'eſt rétablie au point qu'il ne tient plus le lit : la Reine-Mere lui rend viſite tous les jours. On dit qu'au printems ce Prince fera, avec l'agrément du Roi, un voïage dans les Païs étrangers. On a fait en préſence du Roi & du Duc de Sudermanie, la conſécration de l'Egliſe d'Adolphe-Frédéric.

L'on écrit de Helfingfors en Finlande, que la nuit du 20 au 21 du mois dernier, la Frégate de guerre Ruſſe, la Minerve, de 24 canons, retournant de Revel à Cronſtadt, eût le malheur d'être jettée par la tempête ſur les écueils de Dititar, ſur la côte de Finlande. Outre l'Equipage conſiſtant en 14 Cadets & 60 Matelots, elle avoit à bord une Compagnie d'Infanterie de 60 hommes. Le Colonel Woykoff & le Capitaine du Na-

vire se fauverent avec autant de monde, que les deux chaloupes pouvoient en contenir, sur un rocher voisin. La Frégate fut trouvée le lendemain brisée en pièces, & ceux des Troupes & de l'Equipage, qui n'avoient pu se sauver, ont tous péri; savoir un Capitaine d'Infanterie, un Pilote, 12 Cadets, 46 Matelots & 22 Soldats. Le Colonel Woykoff avec le reste a passé cinq jours sur le rocher, sans prendre aucune nourriture. Enfin ils en ont été retirés avec beaucoup de risques par les païsans des environs, qui les ont conduits à Louisa, où le Chevalier Rittercreutz, Gouverneur de la Province, leur a donné tous les secours possibles & de l'argent, pour se rendre en Russie. Selon des lettres d'Abo, l'Equipage d'un Navire marchand Hollandois, parti de Cronstadt & échoué sur les mêmes écueils, n'a pas éprouvé la même humanité, ceux qui s'en étoient sauvés dans la chaloupe aiant été maîlacrés par les païsans Finlandois.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 7 Décembre.*) Les lettres de Drontheim en Norwége disent qu'on ne se souvient point d'avoir effuié en ces quartiers un froid aussi prématuré. Le 10 Novembre le Thermomètre de Reaumur a été à 15 degrés au-dessous de zéro. Le 29 Octobre à 2 heures de l'après-midi, on a ressenti un tremblement de terre à Kongsberg, Ville où sont les mines d'argent. La secoussé, qui

dura une minute & demie, s'est aussi fait sentir à Eggersfund.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le 15 Décembre.*) Le 29 du mois dernier le Roi se rendit à la Chambre Haute du Parlement avec les cérémonies ordinaires, & les Communes y aiant été mandées, le Chancelier, par ordre de S. M., les informa qu'elle différeroit de déclarer les raisons de la convocation de ce Parlement jusqu'à ce qu'on eût nommé un Orateur de la Chambre des Communes : & il déclara que le Roi souhaitoit que les membres retournassent dans leur Chambre pour faire choix d'une personne propre à remplir ce poste, & qu'on la présentât à Sa Majesté le lendemain à deux heures après-midi pour avoir son approbation. Alors le Roi se retira, & les Communes rentrèrent dans leur Chambre. Le Clerc de la Couronne remit à la Chambre Haute un certificat de l'élection des 16 Pairs d'Ecosse. Les Communes procédèrent au choix d'un Orateur; & le Chevalier Fletcher-Northon fut unanimement réélu pour cet emploi. Les membres prêtèrent le serment ordinaire & prirent séance à la Chambre, entre autres Mr. Wilkes, en qualité de membre pour le Comté de Middlesex.

Le 30, le Roi se rendit encore à la Chambre des Pairs, & les Communes y aiant encore été mandées, le Chevalier Northon dit

qu'elles l'avoient nommé Orateur ; & le Chancelier déclara que S. M. approuvoit leur choix. Alors Mr. l'Orateur réclama en faveur des Communes tous les anciens droits & privilèges ; & le Chancelier aiant reçu les ordres du Roi, répondit que S. M. accordoit & alloit tous leurs privilèges de la manière la plus ample qu'ils aient été accordés ci-devant par Elle-même, ou par ses Prédécesseurs. Ensuite le Roi se retira, après avoir adressé aux deux Chambres un discours dont voici la traduction.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Je suis bien fâché de me voir obligé, à l'ouverture de cette Session du Parlement, de vous informer que l'esprit d'opiniâtreté, de désobéissance & de résistance aux loix a malheureusement prévalu dans la Province de Massachusets-bay, & s'est répandu d'une manière violente dans divers cantons de ce Pays-là. Ces procédés ont été appuyés & encouragés dans quelques autres de mes Colonies, & on a fait des efforts impardonnables pour abîmer le commerce de mes Royaumes par des cabales contraires aux loix. J'ai donné les ordres & pris les mesures que j'ai cru les plus propres à faire exécuter les loix qui ont passées dans la dernière session du Parlement pour la protection & la sûreté du commerce de mes Sujets, & pour rétablir & entretenir la tranquillité, la paix, l'ordre & le bon gouvernement dans ma Province de Massachusets-bay ; & vous pouvez compter sur la ferme résolution que j'ai prise de m'opposer à tout ce qu'on pourroit entreprendre pour diminuer ou affoiblir l'autorité suprême de la Législature dans les Domaines de ma Couronne, dont je regarde la conservation comme nécessaire à la dignité, & au bien-être de l'Empire Britannique, étant assuré qu'en agissant sur ces principes, je ne manquerai jamais d'avoir votre assistance.

C'est avec beaucoup de satisfaction que je me vois en état de vous informer que la Paix est con-

elue entre la Porte & la Russie. Par cet heureux événement les troubles qui ont régné long-tems dans une partie de l'Europe, sont apaisés, & la tranquillité générale est rétablie. J'employerai mes plus grands efforts à prévenir de nouveaux embarras; & je puis me flatter d'y réussir au moyen des fortes assurances que je reçois des dispositions où sont les autres Puissances de concourir aussi à la tranquillité générale.

MESSIEURS de la Chambre des
Communes.

J'ai ordonné de remettre à votre examen le compte des dépenses nécessaires pour le service, & je ne doute point que dans cette nouvelle Chambre des Communes je ne trouve la même affection & les mêmes témoignages de zèle & d'attachement pour ma Personne & mon Gouvernement, que j'en ai éprouvé pendant le cours de mon règne des membres précédents de la même Chambre.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Permettez-moi de vous recommander en ce tems-ci de procéder dans vos délibérations avec modération, & dans vos résolutions avec unanimité. Que les peuples des diverses parties de mes Domaines trouvent en vous l'exemple du respect dû aux loix, & qu'ils ressentent la douceur de notre excellente constitution. Ils peuvent être assurés que de mon côté je n'aurai rien plus à cœur que leur vrai bonheur & leur continuelle prospérité.

Le discours du Roi étant fini, les Communes se retirèrent & le Comte de Hillsborough proposa dans la Chambre des Pairs de motiver une adresse de remerciement à S. M. sur son très-gracieux discours. Le Comte de Buckingham seconda cet avis; elle fut bientôt digérée; mais le Duc de Richmond s'éleva contre les mesures prises à l'égard de l'Amérique & proposa d'insérer, après le premier paragraphe de l'adresse, l'article suivant: *Et pour prier qu'il plaise à Sa Majesté d'ordon-*

ner une prompte communication de tous les avis qu'on a reçus relativement à l'état actuel des Colonies, afin que nous ne procédions à l'examen de cet objet très-critique & important que d'après la plus ample information, & dès que nous en serons ainsi instruits, nous aviserons sans délai avec le zèle le plus réel & le plus actif aux mesures qui tendront à maintenir l'honneur de la Couronne, la dignité de la Mere-Patrie, la félicité & l'harmonie dans les Etats de S. M. Il y eut à ce sujet beaucoup de débats; mais enfin cette addition fut rejetée par une pluralité de 63 voix contre 13; & 46 furent pour qu'on laissât l'adresse dans sa forme primitive, telle que l'avoit rédigée le Comte de Hillsborough. Neuf Pairs donnerent leur protestation contre l'omission de l'article qu'ils auroient voulu y faire insérer & ces Pairs sont, les Ducs de Richmond & de Portland, le Marquis de Rockingham, & les Lords Wycombe, Stamford, Camden, Ponsomby, Torrington & Stanhope. Néanmoins le 1 Décembre, la Chambre des Seigneurs se rendit en corps à St. James; & y présenta au Roi cette adresse, dont voici la traduction.

TRES-GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous, les très-fidèles & loyaux Sujets de Votre Majesté, les Seigneurs spirituels & temporels, assemblés en Parlement, demandons la permission de faire à V. M. nos très-humbles remerciemens de votre gracieux discours émané du Trône.

Nous croyons de notre devoir indispensable de déclarer, en cette occasion, combien nous

abhorrans & détestons l'esprit audacieux de résistance & de défobéissance aux loix, qui prédomine si fort dans la Province de Massachusets-bay, ainsi que les entreprises insoutenables qu'on a faites dans cette Province & dans d'autres Colonies de V. M. en Amérique, pour troubler le commerce de ce Royaume par des associations illégales.

Nous vous témoignons en même tems, SIRE, notre reconnoissance de ce qu'il a plu à V. M. de nous communiquer, que V. M. a pris les mesures & donné les ordres, qu'Elle a jugés les plus propres & les plus efficaces pour la protection & la sûreté du commerce des Sujets de V. M.; & pour mettre à exécution les loix passées dans la dernière séance du Parlement, relativement à la Province de Massachusets-bay; & pleins de confiance dans la résolution ferme & inaltérable de V. M. de continuer à maintenir l'autorité suprême de la Législation sur tous les Domaines de votre Couronne, V. M. peut s'assurer que nous concourons avec promptitude à toutes les mesures nécessaires pour conserver la dignité, le salut & le bien-être de l'Empire Britannique.

Comme cette Nation ne peut être indifférente aux intérêts communs de l'Europe, c'est avec la plus grande satisfaction que nous apprenons la conclusion de la Paix entre la Russie & la Porte. Nous avons la confiance la plus entière dans les efforts de V. M. pour prévenir, autant qu'il est possible, l'éclat de nouvelles mesintelligenceces; & d'après les assurances, données à V. M. par les autres Puissances, nous sommes dans l'agréable attente, que probablement il n'arrivera rien, qui puisse interrompre l'heureuse tranquillité de l'Europe.

Nous demandons humblement la permission d'assurer Votre Majesté, que nous procéderons, autant par devoir que par inclination, avec modération & unanimité, dans nos délibérations & nos résolutions, & que par notre exemple nous neulquerons le respect dû aux loix & un juste sentiment de l'excellence de notre Constitution.

Remplis de ces impressions & de la plus profonde gratitude pour les bénédictions multipliées, dont nous avons joui durant le cours du regne de Votre Majesté, ce sera notre soin principal de témoigner en cette conjoncture, avec un zèle pur & sincère, notre inviolable fidélité envers Votre Majesté, & notre attention sérieuse au bien-être public.

Le Roi, qui reçut cette adresse fort gracieusement, y répondit en ces termes.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Je vous remercie de vos assurances affectionnées d'attachement & de loyauté. Le zèle que vous exprimez pour le support de l'autorité suprême de la Législation, que je défendrai constamment, m'est très-agréable; & votre résolution de procéder avec modération & unanimité dans vos délibérations me donne d'autant plus de satisfaction, qu'elle répond à l'intérêt que je prendrai toujours aux véritables avantages de mon Peuple.

La Reine a été fort indisposée pendant quelques jours; mais S. M. commence à se rétablir. La Cour a reçu ici, le 18 du mois passé, la nouvelle que l'Empereur de Maroc avoit déclaré la guerre au Roi d'Espagne. On présume que nous étions prévenus de cette rupture, & que nous pourrions bien y avoir eu part; parce que, quelque assurance que la Cour de Madrid nous ait donné de ne point s'entremêler de nos différens avec les Colonies, on fait toujours ce que valent en politique de pareilles déclarations; & qu'il nous aura paru plus sûr d'embarrasser l'Espagne d'une guerre dans cette partie du monde, pour lui ôter la possibilité de nous nuire dans nos Colonies, si elle en avoit eu le dessein. On remarque en effet, que la déclaration de guerre n'a pas tardé

de fuivre l'arrivée de Tabar Fenis, Envoïé de Maréc à Londres qui s'en est retourné chargé de présens magnifiques & extraordinaires de notre Cour pour son Maître. Quoiqu'il en soit , comme cette rupture pourroit affecter notre commerce, ou pour d'autres raisons , on assûre que notre Escadre dans la Méditerranée sera augmentée de beaucoup ; & déjà l'on a envoïé à nos Gouverneurs de Gibraltar & de Minorque des ordres relatifs à ce nouvel état des choses.

Le Comte de Stormont, Ambassadeur du Roi à la Cour de France , a remis au Comte de Vergennes un mémoire par lequel notre Souverain demande qu'il soit donné ordre aux Commandans des Navires François qui trafiquent en Amérique , de ne point s'approcher des Colonies Angloises , parce que les Vaisseaux Anglois qui y sont répartis recevront ordre de les visiter , & que s'ils les trouvent chargés de plus de marchandises qu'il n'en faut pour la Colonie à laquelle ils sont destinés , il seront saisis & confisqués. Le Roi de France a acquiescé à ce mémoire & en a averti tous ses Sujets. Le même mémoire a été envoïé de la part de notre Gouvernement à la Cour d'Espagne , aux Etats-Généraux & à d'autres Puissances.

Le génie inquiet de l'anarchie qui avoit si vivement sollicité le renouvellement du Parlement , n'est pas plus satisfait du nouveau que de l'ancien. Déjà les papiers publics commencent leurs brocards contre ce

Corps respectable que l'on suppose aussi aveuglément dévoué aux ordres de la Cour que celui qu'il remplace. On lit dans un de ces papiers l'annonce suivante : *La compagnie des Comédiens ordinaires du Roi fera aujourd'hui pour la première fois de son bail de sept années, l'ouverture de son théâtre à Westminster, par le drame, intitulé : le Recruteur. Le mérite de cette Comédie est trop connu pour que nous nous attachions ici à le relever. Cette pièce sera suivie de la farce, intitulée : les Gardiens ; cette pièce fut jouée pour la première fois sous le regne de Henri III. On y fit diverses réformes utiles au tems de la Révolution ; elle fut changée en une farce grossière sous l'administration de Mr. Walpole, premier directeur de ce théâtre ; & elle a continué depuis lors à être représentée dans les mêmes termes & sous le même titre. Cette troupe se propose de donner incessamment plusieurs drames nouveaux & intéressans, entre-autres une Tragédie qui n'a jamais été représentée sur aucun théâtre, & qui a pour titre : Médée, ou, le massacre de ses propres enfans.*

On n'a point de nouvelles de l'Amérique-Septentrionale : cependant l'on prétend savoir, que le Général Gage a demandé son rappel, & qu'il sera remplacé par le Général Howe.

Le Lord Clive, quelques jours avant sa mort, étoit revenu de Bath, pour consulter le Docteur Fothergill sur les maux d'estomac, qui le tourmentoient cruellement. Mr. le Docteur défapprouvant les opiat, dont il se feroit pour adoucir les douleurs, lui prescrivit une méthode différente : malheureusement Mylord Clive persista dans son précédent régime, & fut trouvé mort dès le jour suivant. D'autres avis disent que les

50,000 livres sterlings de rente n'ont servi qu'à lui donner le *spléne*, & qu'il a cru avoir trop pour vivre honnêtement. Il a légué à sa veuve, qui est fille de Mr. Edmund Maskelyne, sa terre de Claremont durant sa vie, un capital de dix mille liv. sterlings, & 2000 de revenus par an; à son fils aîné, qui se trouve actuellement à Genève, 5000 liv. sterl. en attendant qu'il ait atteint l'âge de 25 ans, stipulé pour sa majorité par une clause expresse du Testament; à son second fils un fonds de 30 mille liv. sterl. & 1500 de revenus par an; & à chacune de ses trois filles un fonds de 30 mille liv. sterl.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 3 Décembre.*) Il paroît une Patente de l'Impératrice-Reine, par laquelle Sa Maj. déclare qu'attendu le dégât que les taupes & les fouris font aux champs & aux prairies, une tête de ces animaux équivaldra à deux & même à trois têtes de moineaux, & fera en conséquence déduite comme telle du nombre auquel les païsans sont taxés à l'égard des derniers. --- Nous avons ici depuis quelques jours un froid très-vif pour la saison, & il est tombé une grande quantité de neige. --- Notre gracieuse Souveraine est incommodée, mais on espère qu'elle sera bientôt rétablie; la maladie n'est point aussi considérable qu'on l'avoit publié d'abord.

On s'est occupé depuis quelque-tems avec

I. Part.

D

beaucoup d'ardeur d'un réglemeut pour les écoles. Le projet d'un certain Abbé, nommé Felbiger, a été agréé, & il forme lui-même actuellement 180 fujets destinés à les remplir. L'Impératrice-Reine a érigé près de sa résidence de Schoenbrunn une école, où les enfans des Bas-Officiers de la Cour font instruits sous ses yeux *gratis* par des maîtres qui suivent cette nouvelle méthode. Cette gracieuse Souveraine, qui ne regarde point un pareil détail comme au-dessous d'elle, a visité plusieurs fois cette école, où elle s'est fait présenter l'ouvrage des jeunes élèves qu'on examinoit en sa présence; & en témoignage de sa satisfaction, elle leur a donné diverses récréations.

MUNICH (*le 30 Novembre.*) L'Electeur aiant été informé de plusieurs abus qui commençoient à s'introduire dans l'instruction de la jeunesse de ses Etats, a publié à cet égard un très-beau réglemeut, adressé à l'Université d'Ingolstadt. L'instruction, soit dans les Universités, soit dans les Colléges appellés Gymnases, sera gratuite à l'avenir; les Professeurs & les Maîtres, choisis d'entre les plus dignes, seront entretenus des fonds ecclésiastiques & seigneuriaux. Les vacances si nuisibles au progrès des études sont considérablement retranchées. Quatre jours de la semaine seront uniquement destinés aux sciences; chaque Professeur est tenu de se conformer exactement à un plan qui a été dressé pour cet effet; Son Alt. Sér. Elect. se fera rendre compte de quartier en quartier

du nombre, de la conduite & des progrès des écoliers, ainsi que du zèle des Professeurs. Elle veut qu'on entretienne dans les Universités & dans les Colléges une exacte discipline, qu'on y veille avec le plus grand soin à la conservation des mœurs, & que la jeunesse Bavaroise ne soit plus obligée d'apprendre à grands fraix dans les Universités étrangères des sciences qu'elle apprendra à l'avenir *gratis* dans sa patrie aussi-bien qu'ailleurs.

I T A L I E.

MILAN (le 30 Novembre.) La Bibliothèque Pertusati, qui a été achetée par l'Etat pour en faire présent à S. A. R. Mgr. l'Archiduc Gouverneur-Général, a été transportée dans la magnifique maison de Brera, qu'avoient ci-devant les Jésuites; & on a bien voulu la rendre publique pour la commodité & l'avantage du peuple. --- On a fait remettre ici de Vienne la somme d'un million de florins pour continuer le rachat des droits de Régale, qui par les vicissitudes de cet Etat & les changemens de Maîtres ont été aliénés dans le dernier siècle.

PARME (le 28 Novembre.) Ce matin, à un quart moins de six heures, notre gracieuse Souveraine est heureusement accouchée d'une Princesse, qui a été baptisée à midi, & a reçu sur les Fonts de baptême les noms de Marie-Antoinette-Josephine-Anne-Louise - Vincenza - Marguerite - Catherine.

L'Empereur en a été le Parrein & la Reine de Sardaigne la Marreine.

GENES (*le 29 Novembre.*) La Galère que le Gouvernement avoit envoiée à Antibes pour y être aux ordres du Cardinal de Solis, a effuié un coup de vent si fort, à la hauteur de Ventimille, qu'elle a été obligée de rebrouffer chemin & de relâcher à Savone, où elle est arrivée en très-mauvais état. Sur cet avis, le Gouvernement a ordonné tout de suite d'en faire mettre une autre à la voile pour la même destination : cette Galère est déjà arrivée à Antibes & y a pris à bord le Cardinal de Solis.

LIVOURNE (*le premier Décembre.*) Une tempête violente jetta sur les écueils, entre le nouveau Lazaret & celui de Saint-Jacques, deux Bâtimens Corfès partis du Port de la Bastie. Le premier dit le Saint-Roch, Capitaine Jean B. Alfonfi, a été sauvé avec tout l'équipage ; mais le second, nommé la Conception, Capitaine Antoine Pomento, chargé de citrons & d'argent comptant, s'est brisé contre les rochers & est entièrement perdu ; trois personnes ont été noïées. --- Il est entré dans notre rade une Escadre de six Vaisseaux de guerre Russes, savoir, le Vaisseau l'Ilidore de 74 canons & 600 hommes d'équipage, à bord duquel étoit le Contre-Amiral Samuël Greigh & Capitaine Sourmine ; le Mironoffibre de 76 canons & de 550 personnes d'équipage aux ordres du Capitaine Moufchin-Pouskin ; l'Alexandre Newski de 66 canons & 545

personnes , Capit. Woronow ; le Dimembrins-Douskoi de 66 canons & 540 personnes , Cap. Poyarhoff ; le Vaisseau Ufewlod de 66 canons & 540 personnes , aiant pour Capitaine le Brigadier Rosbourg ; la Frégate le Saint-Paul de 36 canons & 360 personnes , Capitaine Powallikini.

BASTIA (*le 30 Novembre.*) On vient d'embarquer 60 mécontents , dont le Docteur della Croce étoit le chef. On les fait passer en France à la discrétion de la Cour , qui probablement les enverra dans ses établissemens aux Indes. Le fameux Bacinello s'est aussi soumis & il a été renfermé dans un de nos forts. Les Archers de la Maréchauffée sont partis ce matin pour Calvi , où l'on doit rompre sur la roue le malfaiteur Montegatti , autre chef des mécontents. Celui-ci s'étant battu avec les François , est resté blessé dans l'action , & c'est pour qu'il ne meure pas précisément de ses blessures , qu'on a pressé son exécution. Il y a ordre de poursuivre Zampallino , qui se trouve à la tête d'une troupe de 60 déterminés , & s'il ne se sauve pas au plutôt , il faut qu'il tombe dans les mains des François ; car on a fait marcher contre lui 700 hommes de troupes réglées.

ROME (*le 3 Décembre.*) Le 22 du mois passé le feu prit à la fabrique du Conclave ; il fut bientôt éteint , parce que cet accident survint pendant le jour. Tous les Cardinaux y jouissent d'une parfaite santé. Les Cardinaux Migazzi & Serfales y sont entrés , de

façon qu'on n'y attend plus que le Cardinal de Solis , que l'on fait être déjà arrivé à Antibes. Le Cardinal Castelli diffère pourtant de s'y rendre, pour mieux affermir sa santé. Le Prince Corsini a été nommé Ambassadeur de l'Empereur près du Sacré-Colége.

Le Cardinal Negroni a été sur le point d'être Pape par les soins du Cardinal de Bernis, qui avoit demandé huit ou dix voix aux Cardinaux Charles Rezzonico & Albani, pour faire honneur, disoit-il, à Clément XIII, qui avoit élevé Negroni à la pourpre. Le Cardinal Jean-Baptiste Rezzonico, moins facile & plus circonspect que son frere, lui conseilla, ainsi qu'au Cardinal Jean-François Albani, de ne donner pour le Cardinal Negroni que deux ou trois voix, au-lieu de huit à dix que le Cardinal de Bernis avoit demandées. Le dessein de Mr. de Bernis aiant été découvert par la réunion des douze voix des Couronnes, qui parut par le scrutin, les deux autres chefs de parti lui en ont fait de très-vifs reproches. Depuis ce tems le Cardinal de Bernis fait des efforts, pour regagner la confiance qu'il a perdue par ce contre-tems; mais l'on doute qu'il puisse y réussir; & l'on assure que la nuit du 27 au 28 Octobre on attachà à la porte de sa cellule une épigramme violente & même des plus grossières. On ajoûte, que s'en étant plaint très-amèrement au Cardinal Jean-François Albani, celui-ci lui a répondu "qu'il étoit étonné qu'un homme de son esprit

„ s'affectât de pareilles puérités. „ Les efforts que Mr. de Bernis a fait ensuite en faveur du Cardinal Malvezzi , n'ont pas été plus heureux. ---- Le Cardinal Caraccioli de Santobuono aiant eu un grand nombre de voix dans les derniers scrutins , auroit été infailliblement élu Pape ; mais ce vieillard a déclaré qu'il remercioit le Sacré-Collége de l'honneur qu'il vouloit lui faire.

On dit que plusieurs Cours se font réunies pour donner à quelques Cardinaux l'exclusion à la Papauté ; mais qu'elles n'en portent aucun expressément à cette dignité. Le Roi d'Espagne , par sa réponse remise depuis peu au Sacré-Collége , ne lui recommande rien autre chose que d'élever au souverain Pontificat le Sujet qui lui en paroîtra le plus digne. Cependant Mr. de Monino se donne de grands mouvements , & on croit qu'il aura une grande influence sur l'élection. Le Sacré-Collége a reçu une lettre de l'Empereur en réponse à celle , qu'il lui avoit écrite pour lui notifier la mort du Pape. Les Chefs d'Ordre l'aïant ouverte en ont communiqué le contenu : elle est conçue en termes des plus polis. Sa Maj. Impériale invite les Cardinaux à faire un digne choix , les assurant qu'elle ne les gênera pour aucun d'eux ; mais qu'en cas de désunion entre-eux , elle s'unira avec les Cours de Bourbon. ---- On continue à répandre diverses prophéties , auxquelles il plaît à la multitude d'ajouter beaucoup de foi. Il y en a une entre-autres qui annonce que le Pontife qui

ouvrira les portes de l'année sainte , ne les refermera pas.

Le Sieur Bischi continue à être traité avec beaucoup de rigueur par le Sacré-Collège qui veut absolument qu'il rende compte de son administration. Dans le premier état qu'il avoit produit , il portoit en compte 50 mille écus pour fraix de voïages & tournées entrepris pour l'approvisionnement des grains. On lui a objecté que l'Amiral Anson n'en avoit pas tant dépensé pour faire le tour du monde ; & on l'a obligé de produire un état de dépense plus clair & mieux motivé.

Une fatyre intitulée : *Le Conclave , Drame pour être mis en musique* , fait beaucoup de bruit. Le peuple est accouru en foule au spectacle de la brûlure publique qui a été faite de ce libelle encore manuscrit , & par-là difficile à avoir. On fait des recherches extraordinaires pour découvrir l'Auteur de cette dangereuse plaisanterie. Déjà on a arrêté l'Abbé Sertor , Florentin & Professeur au Collège de Toscane , soupçonné d'être celui qu'on cherche. On a aussi emprisonné deux autres personnes convaincues d'avoir vendu des copies de ce manuscrit que l'on met à un prix exorbitant. Les caractères, les inclinations, les vûes particulières des Cardinaux y sont développés d'une manière très-piquante pour la malignité du public. Le Cardinal Zelada sur-tout y est fort maltraité. On donne au Cardinal Delci qui est un peu boiteux , le rôle de premier danseur dans les ballets de la pièce ; le Cardinal Ma-

réfofchi y est chargé des fonctions de directeur de l'orquestre. Le Gouverneur de cette Ville a fait des défenses très-févères de faire passer à l'étranger, par lettres ou autrement ce libelle & autres en tout ou en extrait. L'arrêt fait de la personne de l'Abbé Sertor a donné lieu à une dispute de juridiction canonique, savoir si les Cardinaux qui ont ordonné cette prise-de-corps d'un Ecclésiastique, ont encouru les censures de l'Eglise, comme aiant agi sans la participation du Cardinal-Vicaire, à qui seul appartient la juridiction sur les Ecclésiastiques pendant la vacance du Siège Apostolique. Les trois Cardinaux qui en qualité de Chefs d'Ordre ont autorisé cet emprisonnement, étoient de Bernis, Giraud & Casali. La question a été décidée contre eux, & ils ont été mis à la censure par le Cardinal Fantuzzi, Préfet de l'Immunité : Mr. Potenziani Pro-Gouverneur de Rome a essuïé la même disgrâce.

“ L'Abbé Fabri, neveu du défunt Pape, a été présenté dernièrement au Ministre d'Espagne, qui l'a très-gracieusement reçu & lui a promis de le recommander à sa Cour, dont la protection lui est d'autant plus nécessaire, que d'un côté ce jeune Ecclésiastique n'a reçu aucun avantage du Pontificat de son Oncle, & que de l'autre il pourra se voir exposé à la haine de ceux auxquels la mémoire de Clément XIV est devenue odieuse. Ils prétendent que d'après la Bulle de Sixte V, portant : *Que les héri-*

tiers du Pape ne jouiront de ses épargnes, qu'autant que la Chambre Apostolique n'aura contracté aucune dette sous son regne; les héritiers du feu Pape ne peuvent jouir de sa succession, parce que Clément XIII a laissé à l'épargne un fonds d'un million d'écus, qui se trouve dissipé. On commence à vendre le chocolat, thé, café &c. qui s'est trouvé au Couvent des 12 Apôtres & à Monte-Cavallo, présent que feu S. S. avoit reçu de S. M. Catholique.

L'Electeur Palatin est arrivé dans cette Capitale où il loge chez le Marquis Antici, son Ministre auprès de cette Cour. Le feu Pape avoit décidé affirmativement la question si l'on devoit rendre ici aux Electeurs les mêmes honneurs qu'aux Rois; mais ce Pontife étant mort avant d'avoir changé le cérémonial des Cardinaux à cet égard, on ne fait pas si S. A. S. Electorale aura communication avec le Sacré-Collège.

En démolissant quelques maisons appartenantes aux Chartreux de la rue de l'Ours, pour faire de nouveaux fondements, on a trouvé une colonne canelée de beau marbre nommée la porte-sainte, en deux pièces de seize paumes de haut & de trois & demie de diamètre, & qui quoique rompue ne laisse pas d'être fort précieuse pour le travail. On a trouvé aussi dans la même excavation plusieurs médailles d'argent & d'autre métal.

FRANCE.

PARIS (le 15 Décembre.) Jamais la *Messe-rouge* n'a été célébrée avec tant d'éclat que le 21 du mois dernier. Le Palais étoit plein de monde, & le Parlement fut accueilli par les cris de joie les plus vifs. On chanta le *Domine salvum fac Regem*; & il y eut dans cet endroit des applaudissemens universels. La musique étoit des plus belles. Celles de Notre-Dame, de la Ste. Chapelle & de l'Opéra (a) s'étoient réunies. Lorsque Mr. le Premier-Président, les Présidents-à-Mortier, & Mr. Gilbert de Voisins, Greffier en chef, allèrent à l'offrande, ils reçurent de si grands applaudissemens qu'il a fallu interrompre la Messe durant quelque tems (b).

(a) La musique de l'Opéra paroît ici assez singulièrement alliée à celle de la Sainte-Chapelle. Le fameux Pere Concina a employé toute sa Théologie pour faire exclure de la musique ecclésiastique les Chanteurs & Chanteuses de Théâtre: il applique ingénieusement à ce sujet ce Verset du Ps. 73. *Et gloriati sunt qui oderunt te, in medio solemnitatis tue.* " De pareils sujets, disoit „ Madame de Sévigné, ne conviennent pas à „ de tels acteurs. Il faut des personnes innocen- „ tes pour chanter les malheurs de Sion, & des „ ames vertueuses pour en faire avec fruit la „ représentation. „

(b) Ces applaudissemens si grands & si universels dans une Eglise, durant l'auguste Sacrifice de nos Autels, sont une chose vraiment rare, & semblent prouver que cette *Messe-rouge* a été chantée avec beaucoup plus de bruit que de fruit. -- Un jour que le Grand-Calife Mahardi entra dans le Temple de la Mecque en répan-

Après la Messe les membres du Parlement entrèrent dans la Grand^eChambre où on fit les mercuriales d'usage, & tous les Avocats & les Procureurs furent reçus au ferment. Tout le cortège sortit ensuite & se rendit chez Mr. le Président, où il y eut un grand repas. Le soir la plus grande partie des Avocats & des Procureurs mirent des illuminations sur leurs fenêtres pour marquer leur joie, & on tira beaucoup d'artifices.

L'Ordonnance de discipline qui a été enregistrée au Lit-de-Justice, l'a été de même au Parlement de Rouen ainsi qu'à celui d'Aix, qui vient aussi d'être rétabli; & elle le fera également à tous les autres à mesure qu'ils seront réintégrés. Le Parlement de Dijon a fait sa rentrée le 12 de ce mois. La Chambre des Comptes d'Aix qui avoit été supprimée pour être substituée au Parlement de Provence, a fait paroître de la répugnance à rentrer dans son ancien état. Mr. d'Albertas, Premier-Président de cette Chambre, est ici, ainsi que Mr. de Gascq, Premier-Président du Parlement de Bordeaux. Les lettres de cachet des Magistrats exilés de l'ancien Parlement de Bordeaux sont levées, & ils leur a été permis d'aller où ils vou-

dant ses largesses sur tout le monde, & recevant des applaudissements universels, il interrogea Mansor Hagiani, homme pieux qui étoit à sa suite, pourquoi il se taisoit & ne demandoit rien: *Je mourrois de honte, répondit Mansor, de demander dans la Maison de Dieu à un autre qu'à lui, & autre chose que lui-même.*

dront ; ce qui fait croire que leur rétablissement n'est pas prochain. Ceux du Parlement actuel de Rennes , après avoir plusieurs fois représenté au Roi , *qu'ils étoient insultés au point de n'être pas même en sûreté dans leurs maisons ;* ont écrit aux Princes & aux Pairs, que leur qualité de Gentilshommes les mettoit en droit de réclamer leur protection : ils disent d'une manière fort pathétique, *que, pour avoir cru remplir les devoirs de sujet en obéissant au feu Roi , ils se voient si cruellement outragés par leurs Concitoïens , qu'il ne leur reste d'autres ressources , si on les abandonne , que de passer sous une domination étrangère.*

L'ouverture des audiences à la Grand' Chambre s'est faite par un discours, que Mr. l'Avocat-Général Segulier a prononcé *sur les avantages de la vraie gloire & les dangers de l'ambition.* Ce Magistrat fut interrompu plusieurs fois par de grands applaudissemens ; & , quoique la matière fût du genre accoutumé en ces solemnités , & que d'ailleurs il ne fit que des tableaux , vigoureux à la vérité , mais généraux , le Public toujours malignement avide à saisir les rapports , s'imagina beaucoup d'allusions dans la peinture que Mr. Segulier traça des ambitieux. L'Avocat Target commença ensuite de plaider une cause. Il adressa un compliment à la Cour , dans lequel il tâcha généreusement d'excuser ses confreres , qui , n'ayant point suivi son exemple , étoient rentrés au Barreau pendant la disgrâce du Parlement , & qui , dans d'é-

*païffes ténébres , avoient été induits en er-
reur , en croïant voir l'ombre d'un Sénat ;
Etc.*

Il y a eu deux refus de Sacremens que Mr. le Procureur-général a été prié de dénoncer au Parlement ; mais ce Magistrat a consulté Mr. le Garde des Sceaux , qui lui a dit de n'en pas faire la dénonciation.

Le Parlement a convoqué les Princes & les Pairs pour examiner la forme du Lit-de-Justice & sur-tout le Règlement de discipline. Tout le monde a les yeux sur le résultat de cette grande Affemblée. On craint des difficultés & des contestations , mais d'un autre côté on assure que le Parlement est sûr de son fait. C'est Mr. Gilbert, Greffier en chef, qui a été selon l'usage convoquer les Princes , & Mr. Yfabeau , premier-commis au Greffe , les Ducs & Pairs. Monsieur & Mgr. le Comte d'Artois sont aussi invités.

Le 14 de ce mois , le Roi accompagné de ses Grands-Officiers , des Maréchaux de Biron & de Brissac , du Ministre de sa Maison , du Prévôt des Marchands , & du Lieutenant-Général de Police , est venu poser la première pierre du superbe monument que Sa Majesté fait élever , rue des Cordeliers , pour y transférer les écoles de Chirurgie. Sa Majesté a reçu à cette occasion , de nouvelles preuves de l'amour de ses Sujets , par des acclamations réitérées. Le Comte d'Angivillers , Directeur-Ordonnateur-général des Bâtimens , lui a présenté les instrumens né-

cessaires à cette cérémonie. Le corps des Chirurgiens de Paris a eu l'honneur d'être présenté au Roi, par le Sr. de la Martiniere, son premier Chirurgien, qui a expliqué à Sa Majesté l'usage des différentes salles qui composent l'édifice. Le Roi en a paru très-satisfait. Sa Majesté a donné en même tems une nouvelle marque de sa bienfaisance & de son humanité, en confirmant la fondation projetée par le feu Roi, dans ces écoles, d'un hôpital de six lits, destiné à recevoir & à traiter les malades atteints de maladies chirurgicales & extraordinaires, qu'on ne reçoit pas dans les autres hôpitaux. Sa Majesté a témoigné sa satisfaction au Sieur Gondoin, Architecte de cet édifice. Elle a aussi paru prendre plaisir à voir le bas-relief exécuté par le Sr. Beruer, & un tableau allégorique peint à fresque dans l'amphithéâtre, par le Sr. Gebelin.

Les difficultés survenues touchant l'administration spirituelle de nos Colonies en Amérique, viennent d'être applanies. S. M. a décidé, " que cette administration subsisteroit aux Isles du Vent & sous le Vent, dans l'état, où elle étoit avant le changement projeté en 1773, & qu'en conséquence la desserte des Cures seroit laissée aux différents Ordres Religieux qui en sont chargés, avec la pleine & libre jouissance des biens qui leur appartiennent dans ces Colonies. "

On compte que le Sacre du Roi ne se fera qu'après la récolte de l'année prochaine,

vû que l'on a permis d'enfemencer les terres sur lesquelles doivent camper les Troupes de la Maison du Roi, dans les environs de Rheims. Le Comte d'Angivillers, Directeur-général des Bâtimens & Jardins du Roi, vient de faire afficher qu'il fera incessamment procédé à la vente de tous les bois de futaye, de ligne, de décoration même, de menus bois taillis, dont sont plantés les jardins de Versailles & de Trianon. Le Public est fort surpris de ce que les belles promenades de ces deux endroits vont être détruites; il en présume que le Roi n'y restera pas l'été, & regrette vivement ce charmant ouvrage, fruit de tant d'années. On dit, qu'il sera fait une nouvelle plantation : l'ancienne avoit coûté 3 à 4 millions.

VERSAILLES (le 14 Décembre.) Les grandes députations du Parlement & de la Cour-des-Aydes s'étant rendues ici, le 27 du mois dernier, à l'heure que le Roi leur avoit indiquée, ces deux Cours furent introduites, l'une après l'autre, dans la chambre de Sa Majesté, & lui furent présentées par le Duc de la Vrilliere, Ministre & Secrétaire d'Etat aiant le département de Paris. Le Parlement entré, Mr. d'Aligre adressa au Roi une harangue où il parla beaucoup de la justice & de la bonté du Roi, de la fidélité, du zèle des Magistrats, & de l'autorité inviolable des loix. Sa Maj. y a fait la réponse suivante.

Je vois avec plaisir les sentimens, que vous me témoignez. Je ne doute pas de votre zèle

zèle pour le bien de mon service. Rendez exactement la justice à mes Sujets ; conformez-vous à mes volontés , telles que je les ai solennellement déclarées ; & comptez sur mon affection , ma confiance & ma protection.

Le Parlement fut présenté ensuite à la Reine, & Mr. d'Aligre rappella également la justice que cette Princesse avoit rendue à la fidélité des Magistrats ; il promit que leurs travaux feroient la gloire du Roi. La Reine répondit : *Mes sentimens seront toujours conformes à ceux du Roi. Méritez ses bontés par votre reconnoissance & votre soumission. Comptez sur ma bienveillance.*

La Cour-des-Aydés s'exprima par la bouche de Mr. de Malesherbes. Le Roi leur dit : *Je vois avec plaisir vos sentimens & votre reconnoissance. Je ne doute pas de votre zèle pour le bien de mon service , & de votre exactitude à vous conformer à mes volontés. Comptez sur ma bienveillance & ma protection. Et la Reine : Je suis bien sensible aux sentimens que vous me montrez. Votre fidélité & votre soumission pour le Roi vous assureront ma bienveillance.*

La réponse que le Roi a faite aux demandes du Grand - Conseil , est très-succinte. *J'ai lieu d'être fort surpris , qu'après vous avoir notifié mes volontés , manifestées en mon Lit-de-Justice , vos premiers pas n'aient été que pour vous y opposer. Je veux être obéi , & ce ne sera que lorsque vous exécuterez ponctuellement l'Edit qui vous concerne que je pourrai examiner vos demandes. Le*

lendemain le Grand-Conseil a arrêté , qu'en mettant toute sa confiance aux bontés de Sa Majesté , il se conformoit à ses ordres & qu'il alloit procéder au régleme^{nt} de ses semestres. Ces Messieurs ont effectivement repris leurs séances , mais ils font de nouvelles instances pour obtenir un sort. Il n'est pas vrai , comme on l'avoit publié , que le Roi leur ait accordé la permission de conserver le mortier & la robe rouge. Sa Maj. a donné ordre de se conformer au costume de ce Tribunal. Mrs. de Sauvigny & de Nicolai , qui demandoient leur retraite , ont eu ordre de continuer leurs fonctions. --- Les quinze Conseillers qui n'avoient point été appelés (V. le dernier Jour. pag. 743.) viennent d'être agrégés à la Cour des Aydes.

Mr. de Mui & Mr. Turgot aiant été de différens avis au Conseil tenu pour la levée des Milices , le Roi a ordonné que la question fût discutée dans une assemblée où d'autres personnes que des Ministres pourroient être convoquées , & on y a appelé le Maréchal de Biron & le Comte d'Herouville , Lieutenant-général. Mr. Turgot opinoit qu'il falloit permettre aux Paroisses ou Communautés de fournir des hommes qui se livreroient volontairement à elles , plutôt que d'obliger à tirer au sort , parce qu'il tomboit souvent sur les meilleurs sujets d'une Paroisse , aussi précieux à leur famille qu'à l'agriculture. Mr. le Comte de Mui soutenoit que des hommes qu'on levoit ainsi , étoient ordinairement de mauvais sujets , des vagabonds en-

clins à la défection, & dont on avoit de la peine à faire de bons foldats ; qu'il étoit à fouhaiter que la Patrie ne fût défendue que par de bons citoïens ; & que le Roïaume est affez peuplé pour qu'il n'y ait pas à craindre que l'agriculture manque de bras dès que les peuples feront auffi heureux que Sa Maj. le défire. Le dernier avis a prévalu , & la Milice fe leva en conféquence. — Mr. le Duc d'Aiguillon n'a rien perdu de la faveur de fon Maître , en quittant la place de Miniftre des affaires étrangères. Ce Seigneur a eu l'honneur de travailler dernièrement avec le Roi , en qualité de Commandant des Chevaux-Légers de la garde , & Sa Maj. lui a témoigné qu'elle le verroit avec plaisir faire fa cour affidûment. — Le Roi a nommé le Comte de Broglie , Lieutenant-général de fes Armées , à la place de Commandant en fecond dans les trois Evêchés , & fur les frontières de la Sare , de la Meufe & de Champagne.

Mr. de la Lande , chargé depuis 16 ans , par le Roi , de calculer chaque année la *Connoiffance des Tems* , pour l'ufage des Aftronomes & des Navigateurs , a présenté à Sa Maj. le volume de 1775. Il y a rafemblé un grand nombre de tables & d'observations nouvelles ; enforte que ce volume est beaucoup plus confidérable que tous ceux qui ont paru depuis 1679. C'est le dernier que donne le Sr. de la Lande , qui aiant été élu pensionnaire de l'Académie , ne peut plus s'occuper de ce travail. Le fleur

Dionis du Séjour, de l'Académie roïale des Sciences, & Conseiller au Parlement, a présenté au Roi un ouvrage intitulé : *Essai sur les Comètes en général, & particulièrement sur celles qui peuvent approcher de l'orbite de la terre.* Le Sr. Dionis travaille à rassurer ceux qui pourroient craindre encore les prédictions de Mr. de la Lande.

Suite de l'extrait du Procès verbal de ce qui s'est passé au Lit de Justice du 12 Novembre dernier.

Après l'Edit portant rétablissement des anciens Officiers du Parlement de Paris, il en a été enregistré neuf autres dans l'ordre suivant :

1°. Lettres-Patentes en forme d'Edit, portant création de la charge de Garde des Sceaux de France, en faveur du Sr. de Miroménil, & réunion à ladite charge de l'Etat & Office de Chancelier de France, pour vacation dudit Etat & Office arrivant, en jouir par ledit Sr. de Miroménil, & en faire dès-à-présent les fonctions en la même qualité, titre & dignité, & tout ainsi qu'ont accoutumé d'en jouir les Chanceliers de France, sans qu'il soit besoin de lui expédier d'autres Lettres de provision ou confirmation que ces présentes.

2°. Edit par lequel le Roi, après avoir supprimé les Conseils-supérieurs établis dans les Villes de Blois, de Châlons, de Clermont-Ferrand, de Lyon, de Poitiers, de Rouen, de Bayeux & de Douai, ordonne, entre-autres dispositions, que les Pourvus d'Offices dans lesdits Conseils-supérieurs, auxquels la Noblesse personnelle a été accordée par les Edits de création de ces Conseils, continueront d'en jouir, & qu'elle sera transmise à leur postérité, dans le cas où le fils aura rempli, pendant vingt ans, un Office dans les Tribunaux dont les Officiers jouissent de la Noblesse personnelle, ou sera mort dans l'exer-

cice de cet Office, avant les vingt années révolues.

3°. Ordonnance dont les dispositions, contenues en trente-deux articles, ont pour objet de rétablir dans les Cours de Parlement, la discipline prescrite par les anciennes Ordonnances, d'éclairer les Magistrats sur leurs obligations, & de fixer les objets sur lesquels le silence des anciennes loix a pû les induire en erreur. Les articles XXX, XXXI & XXXII portent : " Faisons très-expresse inhibitions & défenses aux Officiers de nos Parlements, de suspendre en aucun cas & sous quelque prétexte que ce puisse être, l'administration de la Justice, ni de donner en corps leurs démissions par une délibération combinée, sans préjudice de la liberté que chacun d'eux aura en particulier de résigner son Office entre nos mains, lorsqu'il croira ne pouvoir plus en remplir les fonctions, à raison de son âge, de ses infirmités, ou d'autres causes légitimes. Dans le cas où les Officiers de nos Parlements, ce que Nous ne présumons pas, suspendroient l'administration de la Justice, ou donneroient leur démission par une délibération combinée, & refuseroient de reprendre leurs fonctions au préjudice de nos ordres, Nous déclarons qu'alors la forfaiture sera par eux encourue. En conséquence, pour instruire & juger lesdites forfaitures, Nous tiendrons notre Cour plénière, à laquelle Nous appellerons les Princes de notre Sang, le Chancelier & Garde des Sceaux de France, les Pairs de France, les Gens de notre Conseil, & les autres grands & notables Personnages, qui, par leurs charges ou dignités, ont entrée & séance aux Lits de Justice.

4°. Edit portant rétablissement du Grand Conseil, qui se trouve composé des mêmes Officiers qui tenoient le Parlement, & renfermant vingt-quatre articles, entre autres, celui-ci qui est le treizième. " S'il arrivoit, ce que Nous voulons bien ne pas présumer, que les Officiers d'aucuns de nos Parlements, entreprissent à l'avenir de suspendre ou d'interrompre leurs fonctions, ou de donner leurs démissions par délibé-

ration générale. Nous ordonnons & enjoignons aux Officiers de notre Grand Conseil de suppléer les Officiers de notredit Parlement ; au premier ordre qu'ils recevront de Nous, & de rendre la Justice à nos Sujets dans les causes & matières du ressort de notredit Parlement : Voulons qu'ils ne puissent, sous aucun prétexte, refuser d'y obeit ; à laquelle fin, enjoignons aux Officiers du Châtelet de Paris, & à tous Baillifs, Sénéchaux, & autres Juges du ressort de nosdits Parlements, de leur obeit, & de recevoir les Adressés de notre Procureur-Général en notredit Grand-Conseil.

5°. Edit portant rétablissement de la Cour des Aydes de Paris, au même état où elle étoit lors de la publication de celui du mois d'Avril 1771, pour connoître de toutes les causes & matières qui lui sont attribuées par les Ordonnances, Edits, Déclarations & Lettres-Patentes des Rois prédécesseurs de Sa Majesté.

6°. Autre Edit, portant pareillement rétablissement de la Cour des Aydes de Clermont-Ferrand, & révoquant celui du mois de Mai 1771.

7°. Autre, par lequel, après avoir supprimé les cent Offices d'Avocats en Parlement, créés par l'Edit du mois de Mai 1771, Sa Majesté, entre autres dispositions, rétablit les quatre cent Offices de Procureurs au Parlement, supprimés par Edits des mois de Février & de Mai de la même année : veut que ceux qui en étoient pourvus lors de la publication de ces Edits, & qui n'en ont point reçu le remboursement, en jouissent comme par le passé, aux mêmes droits & privilèges ; & en vertu de leurs anciennes Lettres de provisions ; & que ceux qui en auront reçu le remboursement, en rétablissent au trésor-royal dans un mois, sous peine de suppression desdits Offices, le montant de la finance, sur le pied de la liquidation & du remboursement qui en auront été faits, soit en argent, soit dans les mêmes effets qui leur auront été donnés pour tenir lieu de remboursement : Ordonne néanmoins Sa Majesté que le nombre des Procureurs du Parlement sera à l'avenir réduit à deux cent : Eteint

& fupprime ceux de ces Offices qui font actuellement vacans ; & jufqu'à ce que la réduction foit entièrement effectuée , veut qu'il ne foit pourvû à aucun defdits Offices qui vaqueront par mort , démission ou autrement , lesquels demeureront éteints & fupprimés.

8°. Autre Edit , par lequel Sa Majesté sentant combien il feroit avantageux à fes Sujets de ne point abandonner leurs familles , leurs affaires domestiques , & de n'être point obligés à des voyages longs & coûteux , pour folliciter & obtenir justice fur des affaires legères & d'un modique intérêt , & voulant d'un côté rapprocher davantage la compétence des Présidiaux de leur institution primitive , & de l'autre , conserver à fes Sujets , lorsqu'il sera question d'affaires importantes , le recours ordinaire à fes Cours de Parlements , qui ont été principalement établies pour juger les grandes matières ; ordonne que les Juges des Présidiaux connoîtront & jugeront , en dernier ressort & fans appel , toutes matières civiles , de quelque qualité qu'elles foient , qui pourront tomber en estimation , & qui n'excéderont pas la somme de deux mille livres de principal & de quatre vingt livres de rente , ensemble des dépens & restitution de fruits procédans à cause defdits jugemens , à quelque somme & valeur qu'ils puiffent monter ; & en outre , par provision , à la charge de donner caution , jufqu'à quatre mille livres de principal & cent foixante livres de rente.

9°. Dernier Edit , par lequel Sa Majesté , après avoir révoqué celui du mois de Février 1771 , portant suppression du Conseil-supérieur établi dans la Province d'Artois par Charles-Quint , en l'année 1530 , ordonne que ce Conseil Provincial sera & demeurera rétabli dès maintenant & à toujours , tel qu'il a été créé par cet Empereur.

M O R T S.

Le Cardinal François Stoppani , Evêque de Palestrine , est mort à Rome le 18 Nov. après une longue maladie , âgé de 70 ans. Il avoit été élevé à la Pourpre en 1743 par le Pape Benoît XIV.

Mr. Manzi , Archevêque d'Avignon y est mort âgé de 80 ans.

Le Comte de Belvédère, Général-Maitre des Re-
vues des Troupes du Roi en Irlande, est mort dans
le courant de Décembre, à son Château de Belve-
dère au Comté de Westmeath dans la Province
de Leiniter.

Dans le dernier Jour. p. 747 l. i. tous les
moyens possibles qu'on fait, lisez tous les moyens
qu'on fait.

T A B L E.

| | | |
|-------------|-------------------|----|
| RUSSIE. | (Pétersbourg. | 25 |
| TURQUIE. | (Constantinople. | 26 |
| POLOGNE. | { Varsovie. | 28 |
| | { Léopol. | 31 |
| ESPAGNE. | { Madrid. | 32 |
| | { Cartagène. | 37 |
| PORTUGAL. | (Lisbonne. | 38 |
| SUEDE. | (Stockholm. | 39 |
| DANNEMARCK. | (Coppenhague. | 40 |
| ANGLETERRE. | (Londres. | 41 |
| ALLEMAGNE. | { Vienne. | 49 |
| | { Munich. | 50 |
| ITALIE. | { Milan. | 51 |
| | { Parme. | 51 |
| | { Genes. | 52 |
| | { Livourne. | 52 |
| | { Bastia. | 53 |
| FRANCE. | { Rome. | 53 |
| | { Paris. | 59 |
| | { Versailles. | 64 |
| | Morts. | 78 |